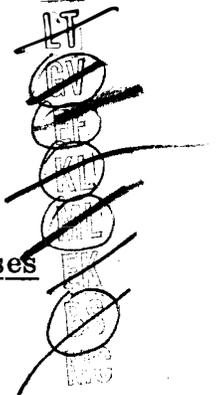


opera mundi *europa*

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

DANS CE NUMERO



- LA LETTRE DE LA SEMAINE (p. 1-3)

Le paradoxe des petites et moyennes entreprises

II - Des championnes de l'exportation

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (p. 4-9A)

Une note de protestation contre les mesures Nixon; Préoccupations dans le domaine de l'emploi; Le Président Malfatti devant la Commission politique du Parlement Européen; Calendrier des travaux des Six; Consultations au sein du GATT; Le cas de la Norvège; Décisions favorables en matière d'accords de coopération interentreprises; La réunion des Ministres des Transports; Nouvelles difficultés pour Euratom; La politique régionale.

- EUROFLASH (p. 10-50)

Sommaire Analytique, p. 10

Index Alphabétique, p. 45

N° 631 - 13 octobre 1971

00 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e

MUNDI-PARIS

Tél. : 704.53.20

Télex : 27 989

CCP PARIS 3235-50

<i>DIRECTEUR</i>	Paul WINKLER
<i>Directeur Adjoint</i>	Charles RONSAC
<i>RÉDACTEUR EN CHEF</i>	André GIRAUD
<i>Service Informations</i>	} Guy de SAINT CHAMAS Alain-Yves BUAT
<i>Service Études et Documentation</i>	
<i>Institutions Européennes</i>	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont
GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cypès
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

SIÈGE ET IMPRIMERIE SPÉCIALE D'OPERA MUNDI-EUROPE, 100, Av. Raymond Poincaré PARIS 16^e

Toute reproduction interdite, sauf accord.

Dépôt légal 4^e trimestre 1971

LA LETTRE DE LA SEMAINE

Que l'évolution des structures économiques se traduise, dans les pays industrialisés, par un effacement relativement rapide de la catégorie des petites et moyennes entreprises, voilà qui paraît si évident que l'on est stupéfait de découvrir, à l'examen des statistiques, qu'une telle croyance ne correspond nullement à la réalité (voir "Lettre" N° 627). Comment peut s'expliquer cette contradiction ?

En fait si, dans l'ensemble, le nombre des petites et moyennes entreprises reste sensiblement constant, ou tend même à s'accroître, rien n'indique qu'il s'agit toujours des mêmes entreprises. Tout, au contraire, porte à croire qu'une rotation, plus ou moins accélérée selon les périodes et les professions, s'opère au sein de ce monde particulier : beaucoup de PME meurent et disparaissent - cela se remarque assez bien, notamment dans le secteur de la distribution - mais, simultanément, beaucoup naissent et se développent - et cela retient souvent beaucoup moins l'attention. On est ainsi en présence d'un renouvellement constant.

Au Japon, les responsables de l'économie estiment que si, chaque année, ce sont environ 10.000 PME qui disparaissent - le plus souvent à la suite d'une faillite due à une mauvaise gestion financière - il s'en crée aussi chaque année un nombre égal, ou même supérieur. Aux Etats-Unis, on admet qu'entre 1950 et 1964 quelque 300.000 entreprises (petites, moyennes ou grandes) ont disparu chaque année par fusion, absorption, changement de raison sociale ou de forme juridique. Mais - et c'est là le fait important - on admet aussi que, parallèlement, les créations d'entreprises nouvelles se sont approximativement chiffrées à 400.000 par an, et que, sur le total des entreprises ainsi créées, une très grande majorité entrait dans la catégorie des PME.

En 1969, la Confédération des Industries Britanniques a analysé de près l'évolution des petites et moyennes entreprises au Royaume-Uni. Ses conclusions ont surpris bien des spécialistes : loin de vivre à l'ombre des grandes sociétés, conformément à l'opinion la plus répandue, ces entreprises ont enregistré des résultats largement supérieurs à la moyenne nationale. C'est ainsi que la progression de leurs bénéfices s'est élevée à 38% entre 1960 et 1964, alors que pour l'ensemble des entreprises britanniques cette progression n'était que de 21%. Des observations analogues ont été faites en République Fédérale : de 1956 à 1966, le nombre de PME de toutes catégories (industrie, commerce, services) réalisant chacune un chiffre d'affaires annuel compris entre DM 0,1 et 25 millions s'est accru de 322.000 unités, pour former en 1966 un total avoisinant 1,5 million d'entreprises.

En France, la Caisse Centrale de Crédit Hôtelier, Industriel et Commercial a procédé en juin 1969 à une enquête auprès de 500 chefs de petites et moyennes entreprises réparties à travers tout le pays et appartenant aux professions les plus diverses. Pour ces entreprises, la progression moyenne du chiffre d'affaires a été de 30 à 35% entre 1966 et 1969; mais elle a été de 94% pour les cent plus dynamiques d'entre elles. De plus, une substantielle majorité de ces chefs d'entreprises tablait pour la période 1969-72, sur un doublement de leur chiffre d'affaires - ce qui mettait en lumière une mentalité offensive beaucoup plus accusée que les enquêteurs ne l'avaient prévu.

Sur le mode de croissance individuelle des PME aux Etats-Unis, le Professeur Albert Shapero, de l'Université du Texas, apporte de son côté d'intéressantes précisions. Analysant de manière approfondie l'évolution de 500 petites et moyennes entreprises américaines ayant des activités reposant sur des techniques particulièrement avancées - par opposition à d'autres entreprises aux fabrications plus traditionnelles - il est conduit à découvrir chez elles un trait commun : aucune n'est âgée de plus de vingt ans. En outre, il n'y en a que soixante à avoir acquis une taille correspondant à l'emploi d'effectifs supérieur à cent personnes; toutes les autres ont prospéré avec une main d'oeuvre formée d'une quarantaine de personnes en moyenne. Autrement dit, pour ces entreprises, il n'existe aucun lien de proportionnalité entre dimension et prospérité.

En Europe, un certain nombre d'analyses similaires ont montré que, dans bien des cas, des petites et moyennes entreprises - et surtout celles qui sont à vocation industrielle - peuvent parfaitement développer leurs activités et accroître leurs bénéfices sans céder à la tentation du gigantisme, ni même de leur transformation en "grandes" entreprises. Compte tenu des particularités de chaque pays, le monde des PME en Europe apparaît ainsi comme infiniment plus vivace et dynamique qu'on ne l'imagine généralement : comme capable de jouer un rôle de premier plan dans les différentes économies nationales - et pas seulement par le nombre. Et si le risque d'échec est sans doute, dans ce monde, supérieur à ce qu'il est dans le monde des entreprises plus importantes, si le taux de "mortalité" y semble plus élevé, ces phénomènes n'ont rien de fondamentalement préoccupant car le taux de "natalité" y est, de son côté, largement satisfaisant et offre de cette manière le double avantage de compenser les pertes et d'assurer un apport constant de sang nouveau.

Il n'est pas de secteur où, paradoxalement, la vitalité des PME se manifeste avec plus de force que celui de l'exportation. Paradoxalement car, en toute logique, on devrait s'attendre à ce que tous les handicaps qui sont liés à la nature même de cette catégorie d'entreprise jouent au maximum quand il s'agit d'aller conquérir des marchés étrangers. Or, de manière assez constante, la réalité dément formellement cette vue des choses. En 1966, la part des PME dans l'ensemble des exportations non-agricoles du Japon était estimée à 40% du total. En 1968, la Confédération des Industries Britanniques, dans l'étude déjà mentionnée, estimait qu'une "augmentation de 5% des exportations britanniques améliorerait très sensi-

blement la situation des comptes extérieurs de la Grande-Bretagne. C'est un objectif qui serait peut-être difficile à atteindre par les quelque 150 grandes sociétés exportatrices, mais qui n'est pas hors de portée des quelques milliers de petites entreprises qui effectuent déjà plus de la moitié des exportations du pays".

Un son de cloche tout à fait analogue a été donné récemment en France par le Conseil Economique et Social dans un rapport concernant l'exportation. Sur les quelque 5.000 entreprises françaises titulaires de la carte d'exportateur, celles dont le chiffre d'affaires global est supérieur à 500 millions de francs ne réalisent que 27,95% du montant total des exportations, en valeur. Mais celles qui réalisent un chiffre d'affaires global inférieur à 2 millions de francs - c'est-à-dire des PME au sens complet du terme - assurent 51,8% de ce montant total. Début 1970, l'un des dirigeants de l'Institut Italien pour le Commerce Extérieur attribuait officiellement aux quelque 8.000 PME italiennes qui s'adonnent à l'exportation le principal mérite de l'impressionnante progression des exportations italiennes vers les Etats-Unis : + 328 % entre 1958 et 1968 (+ 30% entre 1967 et 1968).

De cette série de constatations, est-il possible de tirer des conclusions optimistes pour l'avenir ? Les petites et moyennes entreprises ont-elles des chances sérieuses de se bien placer demain sur des marchés en rapide évolution, du moins les plus dynamiques d'entre elles ? Pour essayer d'y voir clair, il n'est pas inutile de commencer par souligner que si en Europe, depuis quelques années, on est surtout sensible aux grandes concentrations industrielles, si l'on y parle volontiers de la nécessité de constituer des sociétés "multinationales", "trans-nationales", etc. . . , dans le même temps une interrogation revient de plus en plus fréquemment dans les milieux d'affaires aux Etats-Unis : "L'époque des géants de l'industrie n'est-elle pas dépassée ?".

Le sens de la réponse que les faits tendent déjà à donner à cette interrogation intéresse l'Europe au plus haut point puisqu'il est constant que celle-ci calque pratiquement son évolution sur celle des Etats-Unis avec un décalage oscillant entre cinq et dix ans. En d'autres termes connaître les transformations telles qu'elles se dessinent présentement dans les structures d'entreprises aux Etats-Unis doit permettre de prévoir pour une large part l'avenir - brillant ou obscur - des petites et moyennes entreprises en Europe. C'est à quoi nous consacrerons une prochaine "Lettre".

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

UNE NOTE DE PROTESTATION CONTRE LES MESURES NIXON - Les mesures prises à Washington le 15 août dernier restent le sujet essentiel des préoccupations à Bruxelles. C'est ainsi que le Président Malfatti a remis la semaine dernière à M. Robert Schaetzel, ambassadeur des Etats-Unis auprès de la CEE, une "note verbale" de protestations.

Cette note n'est pas relative à la taxe de 10 %, qui a déjà fait l'objet d'une prise de position commune des Six, mais aux projets de loi tendant à l'instauration d'un crédit d'impôt pour le développement de l'emploi et d'un statut fiscal de faveur pour les sociétés de vente à l'étranger (DISC). La Communauté Européenne, y est-il souligné, "est très préoccupée d'une part par les aspects discriminatoires du projet de crédit d'impôt, et d'autre part par l'effet de subvention à l'exportation résultant du statut de faveur prévu pour les sociétés de vente à l'étranger".

1) Les dispositions du projet de crédit d'impôt, qui réservent le bénéfice de l'exonération d'impôts directs aux biens d'origine américaine, "sont incompatibles avec la règle du traitement national prévue à l'article III du GATT", et elles compromettraient le bénéfice des concessions tarifaires octroyées par les Etats-Unis. Le simple fait que l'Administration américaine ait proposé ce régime fiscal avec effet rétroactif entraîne d'ores et déjà des effets restrictifs sur les exportations de biens d'équipements de la CEE qui, en 1970, se sont élevées à \$ 1 milliard environ. De plus, les effets discriminatoires de ce régime de faveur s'étendraient même au-delà de sa durée d'application. L'effet cumulatif de cette mesure, de la taxe de 10 % et de modifications dans les courants de change de certaines monnaies paralyserait pratiquement les exportations de biens d'équipement, l'incidence totale de ces dispositions pouvant aller jusqu'à 25 %, et même au-delà.

2) Le projet visant à instaurer un régime fiscal de faveur pour les sociétés de vente à l'étranger comporterait de très larges exonérations de l'impôt direct sur les bénéfices et serait de nature à favoriser artificiellement les exportations par une baisse de prix. Cette exemption serait incompatible avec les engagements des Etats-Unis au titre du GATT dans le domaine des subventions à l'exportation et entraînerait le risque de graves perturbations dans la concurrence internationale.

La Communauté se déclare "très préoccupée des conséquences que les modalités discriminatoires du crédit d'impôt et l'exemption d'impositions directes, par le biais des sociétés de vente à l'étranger, auraient sur le commerce international. Elle se réserve d'adopter le cas échéant les mesures propres à sauvegarder ses intérêts légitimes ... Elle adresse un appel pressant au Gouvernement des Etats-Unis afin qu'il réexamine ses deux projets de loi fiscaux, compte-tenu notamment de leurs effets négatifs sur les échanges internationaux et des risques de propagation qu'ils comportent".

PREOCCUPATIONS DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI - La même inquiétude a été le thème de l'intervention d'Albert Coppé, membre de la Commission responsable des Affaires Sociales devant le Comité Permanent de l'Emploi qui s'est réuni, pour la troisième fois, la semaine dernière à Bruxelles, et qui rassemble les Ministres du Travail, la Commission et les partenaires sociaux (syndicats ouvriers, employeurs, cadres, etc...). En effet, l'incidence moyenne de la taxe temporaire de 10 % se traduit par le doublément de la protection douanière américaine du secteur industriel, ce qui risque de freiner l'exportation vers les Etats-Unis notamment des automobiles, machines, articles manufacturés en métal, du fer et de l'acier, des textiles, chaussures, produits chimiques, appareils scientifiques. Le secteur des équipements et de biens d'investissement sera touché en outre par le "job development tax credit" (voir supra).

Ajoutés à ces mesures directes du Gouvernement américain, les répercussions de la flottaison de certaines monnaies, les avantages que constitue pour la compétitivité de l'industrie américaine le blocage temporaire des salaires et des prix ainsi que la concurrence accrue sur le marché mondial risquent de toucher, a affirmé M. Coppé, "après une certaine période", l'emploi d'à peu près 1 % de la population active dans l'industrie de la Communauté, soit environ 350.000 travailleurs. La Commission informera régulièrement le Comité de l'évolution de la situation. Une nouvelle réunion de celui-ci pourrait avoir lieu avant la fin de l'année.

En ce qui concerne le reste de son ordre du jour, le Comité de l'emploi a poursuivi l'examen des textes d'application de la réforme du Fonds Social Européen encore en suspens. Il a par ailleurs été saisi d'un memorandum italien sur la mise en oeuvre d'une politique européenne de l'emploi.

LE PRESIDENT Malfatti DEVANT LA COMMISSION POLITIQUE DU PARLEMENT EUROPEEN - Selon le Président Malfatti, le problème posé par les décisions Nixon "n'est pas exclusivement d'ordre monétaire et commercial, mais il intéresse l'ensemble des relations entre l'Europe et les Etats-Unis".

En ce qui concerne la situation actuelle, l'orateur a souligné que le résultat de la réunion du FMI avait suscité "un optimisme modéré ou, si nous voulons être encore plus prudents, un pessimisme moindre de la part des Européens quant aux possibilités d'arriver à un accord avec les Américains sur les priorités à négocier". En effet, "le principal résultat obtenu à Washington avant que ne débutent les débats du Fonds, a été que les USA reconnaissent - certes de façon très vague - l'existence de certaines priorités dans la négociation, et que parmi ces priorités figure la suppression de la surtaxe". Se référant au discours du Secrétaire au Trésor Connally, le Président Malfatti a noté que celui-ci avait mentionné le problème de la répartition des charges militaires "au nombre des éléments susceptibles d'améliorer la balance des paiements américaine, et non parmi les conditions préalables à l'élimination de la taxe de 10 %".

Il reste que les exigences américaines concernent non seulement l'Europe, mais aussi le Japon et le Canada, ce qui signifie qu'un accord entre l'un de ces pays et les USA ne suffirait pas à provoquer la suppression de la taxe de 10 %. De plus, "un second élément de complication et de perplexité" apparaît avec la nécessité de tirer au clair ce que les Américains entendent par "progrès sensibles dans le sens de l'élimination des barrières commerciales".

Face à cette situation, quels doivent être les objectifs de la Communauté ? "Nous sommes encore à la remorque des événements et nous n'avons pas encore montré que nous voulions vraiment les dominer. La Commission déploiera toute son énergie pour que l'Europe puisse relever ce défi avec une volonté commune et dans un sens constructif. Il nous faut en ce moment même nous poser la question fondamentale de savoir quel est le monde dans lequel nous voulons vivre". L'objectif prioritaire à la réalisation duquel il convient de se consacrer "est de parvenir avant la fin de l'année à un accord avec les Américains sur deux questions essentielles, à savoir : d'une part le réajustement sélectif de toutes les monnaies, y compris le dollar, d'autre part l'élimination de la taxe de 10 %".

"Certes, a poursuivi le Président Malfatti, il y a là le problème de la participation accrue des Alliés aux responsabilités en matière de Défense. Toutefois je ne crois pas que ce problème, qui est un problème politique par excellence, puisse être discuté et résolu comme un simple problème de balance des paiements. Les Américains commettent ici une grave erreur de présentation".

CALENDRIER DES TRAVAUX DES SIX - Les Six se sont réunis à Luxembourg en Conseil de Ministres des Transports. Leur ordre du jour, en fait, tenait à une simple question : est-il possible, souhaitable - après tant de tergiversations et d'échecs dans ce domaine - d'envisager de mettre en oeuvre une véritable politique commune des transports ?

La semaine prochaine, les Six se réunissent à plusieurs niveaux :

- Le 18, les Ministres des Affaires Etrangères se retrouvent avec pour premier objectif la préparation de la négociation avec les pays de l'AELE non candidats à l'adhésion. Ils pourraient également être amenés à se prononcer sur le rapport concernant la situation économique dans la CEE en vue des débats budgétaires nationaux.

- Le 19, ils tiendront au niveau ministériel des conférences de négociations d'adhésion avec l'Irlande, le Danemark et la Norvège.

- Le 19 également se réuniront les Ministres des Affaires Sociales.

- Le 20 aura lieu un Conseil de Ministres consacré à la politique régionale.

- Les 25 et 26, ce sont les Ministres de l'Agriculture qui se réuniront à Luxembourg pour un Conseil qui promet d'être particulièrement délicat, après les prises de position de la République Fédérale qui, non seulement n'ont pas été démenties, mais au contraire confirmées ces jours derniers.

- Le 27 (et peut-être le 28) aura lieu à Paris, sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, la réunion trimestrielle, en marge du Conseil, des Ministres des Finances des Six qui, bien sûr, prend une importance particulière en ce moment.

CONSULTATIONS AU SEIN DU GATT - Les Etats-Unis ont raidi leurs positions dans le conflit qui les oppose, notamment, à l'Europe des Six (et, au-delà, à la future Europe des Dix). Ils ont demandé, au titre de l'art. XXIII, par. 1 du GATT, des consultations avec les pays de la Communauté, l'Espagne et Israël à propos des accords préférentiels conclus par les Six avec ces pays, accords qu'ils ne jugent pas conformes aux règles du GATT et qui lèsent, disent-ils, leurs intérêts.

La Communauté n'a pas encore pris position sur ce point. A Bruxelles cependant, on considère la demande américaine comme "légale" et "légitime". Sur le fond cependant, la position de la Commission ne s'est en rien modifiée : elle estime que son dossier est "bon" et tout à fait "défendable" à Genève. Selon elle, les accords préférentiels avec les pays méditerranéens - qui doivent d'ailleurs, à terme (mais le terme est imprécis), déboucher sur la libre circulation - se justifient pour des raisons économiques, historiques et d'équilibre politique. Elle attend toujours les chiffres prouvant que les exportateurs américains ont été lésés dans cette affaire. A la vérité, chacun est bien conscient à Bruxelles que Washington cherche à "charger la barque" et espère se donner ainsi un atout supplémentaire dans son conflit avec la Communauté, particulièrement dans la perspective de l'élargissement.

LE CAS DE LA NORVEGE - La difficulté essentielle de la dernière période des négociations d'élargissement réside sans aucun doute dans le cas norvégien. Pour deux raisons, l'une spécifique à la Norvège : c'est l'ensemble de son agriculture; l'autre générale, mais intéressant au premier chef ce pays : c'est la réglementation des produits de la pêche. Jean-François Deniau vient d'effectuer un voyage de plusieurs jours à Oslo, et la Commission a longuement évoqué ces problèmes la semaine dernière.

Il n'y a pas lieu, estime-t-elle, d'accorder une exception permanente et générale pour toute l'agriculture norvégienne, comme Oslo le demande. En 1957, le Luxembourg - dont l'agriculture est marginale par rapport à celle de ses partenaires - n'a pas obtenu une telle exception car cela aurait entraîné, et entraînerait encore aujourd'hui dans le cas de la Norvège, un déséquilibre au sein de la CEE. La Commission est pourtant bien consciente des difficultés qui se posent à ce pays, particulièrement dans le secteur agricole. Elle estime qu'il n'est pas possible, dans le cadre de l'adhésion, de diminuer les revenus des paysans norvégiens, ce qui serait le cas si ceux-ci ne recevaient que les prix agricoles en vigueur dans la CEE. Une solution doit donc être trouvée pour maintenir ces revenus. La Commission rappelle à ce propos que le Luxembourg a obtenu en 1958 l'établissement d'un protocole annexé au Traité de Rome, protocole dont il a été tenu compte dans l'élaboration des différents Règlements agricoles par la suite. Elle va donc faire des propositions dans ce sens au Conseil en vue de la conférence ministérielle de négociations CEE-Norvège qui aura lieu le 19 octobre à Luxembourg.

Dans le secteur de la pêche, la Commission n'a pas encore fait de propositions. Mais elle considère d'une part que les problèmes de l'accès aux zones de pêche ne peuvent être dissociés des problèmes de réglementation des marchés, et d'autre part qu'aucune exception générale et permanente ne peut, là non plus, être accordée à un Etat membre, ancien ou nouveau.

DECISIONS FAVORABLES EN MATIERE D'ACCORDS DE COOPERATION INTER-ENTREPRISES - La Commission va prendre plusieurs décisions favorables concernant des accords de coopération entre entreprises qui lui ont été notifiés. En effet, certains accords, bien que susceptibles d'avoir des effets restrictifs sur la concurrence, mais pouvant contribuer à améliorer la production ou la distribution de produits, ou encore promouvoir le progrès technique et économique, peuvent bénéficier d'une exemption des interdictions prévues à l'art. 85 du Traité. Trois cas tombent dans cette possibilité:

- 1) Un accord de fourniture réciproque et de spécialisation dans le secteur des "servo-commandes", conclu entre la SOCIETE D'OPTIQUE, PRECISION ELECTRONIQUE & MECANIQUE-SOPELEM de Paris et la firme LANGEN & CIE de Düsseldorf.
- 2) Un accord sur la vente à l'exportation de conserves de légumes fabriquées par cinq firmes du nord de la France, regroupées à cet effet sous la dénomination SAFCO.
- 3) Un accord de coopération et de rationalisation dans la commercialisation des microscopes optiques entre les firmes WILD PARIS et E. LETZ-FRANCE.

LA REUNION DES MINISTRES DES TRANSPORTS - Les Ministres des Transports se sont réunis à Luxembourg, dans un climat sensiblement amélioré, pour la première fois depuis le 7 décembre 1970. D'ores et déjà, pour concrétiser ce renouveau, une seconde réunion a été prévue pour le 2 décembre.

A l'ordre du jour, figurait un échange de vues (voir n° 630) sur un programme à court terme de relance de la politique commune des transports. Par ailleurs, les Six avaient à se prononcer sur deux textes : l'un relatif au poids et à la dimension des camions; l'autre concernant la durée du temps de conduite (il s'agit d'une modification d'un Règlement de 1969).

NOUVELLES DIFFICULTES POUR EURATOM - C'est ces jours-ci seulement que les experts du Conseil de Ministres vont entamer l'examen préalable de la proposition de la Commission relative au programme 1972-74 de recherche et d'enseignement d'Euratom, et la crainte se fait jour qu'il soit impossible, dans ces conditions et compte tenu des délais nécessaires (décision du Conseil, avis du Parlement européen, décision définitive du Conseil) de doter le Centre Commun de Recherches (CCR) de son programme et de son budget avec la fin de l'année. D'autant qu'il est à redouter que le projet de la Commission, généralement considéré pourtant comme modeste, soulève de sérieuses dif-

ficultés de la part de certains Etats membres qui paraissent souhaiter une sérieuse compression des dotations financières et des effectifs prévus.

Dans l'avis élaboré par le Comité Consultatif d'Euratom, organisme composé de représentants des administrations, des milieux scientifiques et des milieux industriels des six pays membres, il est, certes, souligné que, pour sortir de la crise actuelle, le CCR doit être mis en mesure de travailler dans les plus brefs délais dans le cadre d'un programme pluriannuel harmonieusement lié aux efforts et aux besoins nationaux. Mais les propositions de la Commission n'apportent pas, dans l'immédiat, une réponse à toutes les préoccupations. Elles ne constituent qu'une base de départ à partir de laquelle devraient être rapidement définis des programmes détaillés.

Par ailleurs, une minorité du Comité consultatif a adressé de sérieuses critiques au projet de la Commission, notamment en raison de la fermeture proposée du réacteur d'essai ESSOR. Pourtant, avant d'insérer cette proposition dans son projet, la Commission avait procédé à une enquête auprès des milieux industriels éventuellement intéressés par l'utilisation de ce réacteur adapté aux besoins de la filière à eau légère - alors qu'ESSOR a été conçu dans le cadre du programme Orgel, abandonné depuis et utilisable seulement pour la filière à eau lourde. Or, la plupart des réponses reçues font apparaître un manque presque total d'intérêt et, de toute manière, personne ne veut payer les modifications qui devraient être apportées à Essor. Cela n'a pas empêché certains représentants italiens au Comité de considérer comme particulièrement grave la décision de mettre hors service l'instrument opérationnel le plus important du Centre. Selon eux, cette décision risque en effet de limiter ultérieurement l'effort communautaire, déjà insuffisant, dans le secteur de la recherche appliquée. Pour cette minorité, l'ensemble du programme proposé par la Commission pêche d'ailleurs par une tendance à limiter l'effort de la recherche appliquée au profit de la recherche fondamentale; le CCR assumerait ainsi un rôle essentiellement universitaire, au lieu du rôle, qui lui a été assigné par le Traité, d'instrument communautaire privilégié pour le développement de l'industrie nucléaire.

Il est vrai que la Commission a déjà répondu à la plupart des critiques du Comité consultatif. Pour elle, il est clair qu'à l'heure actuelle, la recherche appliquée dans le domaine nucléaire relève toujours davantage de l'industrie. C'est pourquoi la vocation des centres nucléaires publics doit se situer plutôt dans le domaine du service public et de la recherche à long terme et s'élargir aux recherches non nucléaires. Les difficultés anciennes d'Euratom s'expliquent d'ailleurs pour une large part par l'isolement relatif et le caractère sectoriel de cette Communauté. Le nouveau programme triennal ne constitue qu'une étape dans un effort de redressement qui ne pourra être mené à bonne fin si la politique nucléaire ne s'intègre pas dans une politique communautaire d'ensemble de progrès scientifique, technique et industriel. Pour la Commission, il est en effet hautement improbable que les Etats membres puissent s'accorder durablement sur des objectifs communs dans le secteur nucléaire s'ils poursuivent en même temps des objectifs divergents, voire opposés dans les autres secteurs de technologie avancée.

La Commission poursuit depuis un an les études et les contacts nécessaires pour arriver à formuler des propositions concrètes concernant les instruments dont la Communauté doit se doter pour mettre sur pied une véritable politique communautaire

de recherche et de développement, et elle présentera, le moment venu, des propositions concrètes à ce sujet au Conseil. A partir de l'année 1972, c'est-à-dire après la signature des traités d'adhésion, les pays candidats devront d'ailleurs être associés, sous une forme appropriée, à ces efforts.

LA POLITIQUE REGIONALE - Le Conseil consacrera sa réunion du 20 octobre à Luxembourg aux problèmes de la politique régionale dans la Communauté, et l'on espère qu'il aboutira à une série de décisions politiques sur des problèmes que les travaux préparatoires au sein du Groupe des experts et du COREPER n'ont pas encore permis de trancher, à savoir notamment la forme, les attributions et le caractère institutionnel du Comité permanent de développement régional proposé par la Commission et surtout les moyens de financement des actions de développement régional dans la Communauté.

Il est certain en tout cas que le Conseil pourra entériner la solution de compromis élaborée au sujet des aides régionales dans les régions centrales de la Communauté. Il s'agit d'un problème en souffrance depuis de nombreuses années déjà, et dont la solution permettra enfin de mettre fin à la surenchère qui se poursuit sur ce plan dans les pays membres.

La solution préconisée repose principalement sur trois éléments suivants :

a) l'ampleur des aides, mesurée selon une méthode commune d'évaluation, sera limitée dans les régions centrales de la Communauté par un plafond unique exprimé en équivalent subvention net. Ce plafond est de 20 %, mais des dérogations peuvent être accordées dans certains cas; b) toutes les aides doivent être rendues transparentes au cours d'une période de transition d'un an à partir du 1er janvier 1972. Les Etats membres ne pourront donc plus instaurer des aides opaques, ou non mesurables du point de vue de leur intensité ou de leur effet d'entraînement; c) la Commission veillera à ce que l'ampleur des aides soit progressivement différenciée en fonction de la nature, de l'importance et de l'urgence des problèmes de développement régional que les pouvoirs publics se proposent de résoudre.

E U R O F L A S H

- P. 13 - ASSURANCES - Luxembourg: MILANO INTERNAZIONALE est filiale de ASSICURAZIONE DI MILANO.
- P. 13 - AMEUBLEMENT - Allemagne: Elargissement du potentiel de HEIDAPAL-WERKE. France: ETS. E. TARLE passe sous le contrôle de FINACOR.
- P. 13 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Belgique: Deux succursales pour EDWARD T. ROBERTSON & SON. Italie: PARKITALIA est à capital belge.
- P. 14 - CAOUTCHOUC - France: BANDAG s'installe à Lyon.
- P. 14 - CHIMIE - Autriche: KONTAKT-FILM HEINZ W. PHILIPP est à capital allemand. France: PURODOR passe sous le contrôle de THE KIWI POLISH; Dissolution de WOLMAN FRANCE; et de STE D'ETUDES POUR L'OBTENTION DE DEUTERIUM.
- P. 15 - COMMERCE - Autriche: COMEX AUSSENHANDELS s'installe à Vienne. Belgique: KOWA EUROPE est à capital japonais. France: Association franco-allemande dans CHEMO FRANCE.
- P. 15 - CONSEIL ET ORGANISATION - Belgique: KRINKELS BEPLANTINGSMIJ. développe INTERPLANT; Nouveaux actionnaires français pour AIMS INTERNATIONAL.
- P. 16 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Autriche: ELGE-ELEKTROGES. est à capital allemand. France: WILHELM SHN s'installe à Colmar; CGE devient majoritaire dans CIPEL. Italie: AEG TELEFUNKEN développe AEG SOC. ITALIANA; NAZIONALE COGNE reprend un Département à BRAMBILLA COSTRUZIONI. Pays-Bas: BÜHRMANN-TETTERODE prend le contrôle de VEENMAN KANTOORMACHINES, et LANDRE & GLINDERMAN celui de RUHAAK & C°.
- P. 18 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: DEUTSCHE L.V.D. est à capital belge, et ESCHER WYSS DÜSSELDORF à capital suisse; SVEDALA ARBRA s'installe à Düsseldorf; Association DEUTSCHE BABCOCK & WILCOX/ROBERT BOSCH dans TRANSPORT- & LAGERSYSTEME; GILDEMEISTER prend le contrôle de MAX MÜLLER; KELLER & C° devient intéressé dans CHRIST; HEINICKE INSTRUMENTS ferme sa filiale de Francfort; Enrichissement du portefeuille de KLEINWEFERS. Belgique: AISEN SEIKI s'installe à Bruxelles, et LÖDIGE à Blaasveld; SOPER-SBM est filiale de BOURGUIGNONNE DE MECANIQUE. France: Nouvelle filiale pour GEBR. SULZER; FRANCAISE POUR L'EXPLOITATION DES BREVETS VERMEIREN passe sous le contrôle d'EPURO; Projet d'implantation de AMIET & HOFMANN; Une licence WEST COMBUSTION pour FOFUMI; Dissolution de GENERAL PRODUCTS FRANCE. Italie: Les accords BROOMWADE/CECCATO & C°. Pays-Bas: Créations de BRONNEBERG-HELMOND et de NED. MOTOREN COMBINATIE. Pologne: Coopération GEORG STETTER/STALOWA.

- P. 24 - CUIR - France: GUSTAV HOFFMANN s'installe à Paris.
- P. 24 - EDITION - Australie: Association franco-australienne dans HACHETTE AUSTRALASIA. Belgique: CONTINENTAL est filiale indirecte de SLULS ROOSENDAAL. France: Association franco-néerlando-luxembourgeoise dans SA DE TECHNIQUES AUDIO-VISUELLES; ROTOGRAVYR ouvre une succursale à Paris; Les accords EXPRESS UNION/DE STANDAARD.
- P. 25 - ENGINEERING - Allemagne: DAVY ASHMORE réorganise sa filiale de Francfort. France: Création de LINDE MANUTENTION; Les accords EQUIPEMENT HOSPITALIER DE FRANCE/GENERALE DE RADIOLOGIE.
- P. 26 - ELECTRONIQUE - Allemagne: DIGICO LTD s'installe à Francfort; Constitution définitive d'AUTOMATION CENTRE VOLMAC; Projets de coopération de NIXDORF COMPUTER. Belgique: KLAASING BENELUX est à capital néerlandais; COMPUTER ASSOCIATES HOLDING s'installe à Bruxelles; DYNAMICS CORP. OF AMERICA ferme DYNAMCO. Italie: VIDEO INTERNATIONAL est filiale de MOLINI CERTOSA. Pays-Bas: ELTRON est filiale de KLAASING ELECTRONICS; ALGEMEEN REKENCENTRUM passe sous le contrôle de PHILIPS.
- P. 28 - FINANCE - Allemagne: Dissolution de LOOMIS-SAYLES & C°. Belgique: PITFIELD, MACKAY, ROSS & C° ferme COMINREP. Belgique: Dissolution d'INTERCIM et d'INTERELEC. Italie: HOLLAND, ANDREWS, PERRIER & C° s'installe à Milan; Création de STA. DI GESTIONI PARTECIPAZIONI INDUSTRIALI. Luxembourg: FIDI devient majoritaire dans FINANCIERE INTERNATIONALE LUXEMBOURG. Pays-Bas: DAIWA SECURITIES installe à Amsterdam son siège pour l'Europe. Mexique: Une représentation commune pour BANCO DI ROMA, COMMERZBANK et CREDIT LYONNAIS.
- P. 29 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: ETS NICOLAS accorde sa représentation à GEDELFI; KAISER'S KAFFEE absorbe C.F. BECK; Concentration au profit de SÜDMILCH-SAAR VERTRIEBS; BERLINER KINDL BRAUEREI devient majoritaire dans UELZENER BIERBRAUEREI. Belgique: BREMER HANDELSGES. transforme en filiale sa succursale d'Anvers. Espagne: ETS ANDRE COUSTEL développe sa filiale de Caceres. France: NIWA participe à la création d'EUROCEREALES; AKZO développe MAYOLANDE. Grande-Bretagne: GENERALE OCCIDENTALE devient intéressée dans WRIGHTS BISCUITS et MOORES STORES. Pays-Bas: J. LYONS & C° prend le contrôle absolu de sa filiale de Rotterdam.
- P. 32 - METALLURGIE - Belgique: ALENCO est à capital britannique; EUROSTAAL développe sa filiale d'Anvers. Espagne: DÜRRWÄCHTER DODUCO prend le contrôle d'ENGELHARD-GAMBOA. France: Association franco-américaine dans TREFIMETAUX BERYLCO; CIE D'USINAGE DE PROFILES est filiale de LONGOMETAL; Dissolution de FORGES & ATELIERS D'AUDINCOURT. Italie: Concentration au profit de COSTRUZIONI METALLICHE FINSIDER. Pays-Bas: Une fusion donne naissance à RJN-SCHELDE-VEROLME. Venezuela: Association néerlandovénézuélienne dans LUXOR et COMERCIAL LUXOR.

- P. 35 - PAPIER - France : OLD TOWN s'installe à Paris; Réalisation des accords I. D. I./PARSONS & WHITTEMORE; Une concentration donne naissance à CONTINENTALE DU CARTON ONDULÉ.
- P. 36 - PARFUMERIE - Belgique: SECTA-LABORATOIRES DE COSMETOLOGIE YVES ROCHER réorganise sa filiale de Bruxelles. France: MICHELE MARTIN-STE COSMETIQUE DE DERMO-PHARMACIE-SCODEPHA passe sous le contrôle indirect de BRISTOL MYERS.
- P. 36 - PETROLE - Australie: TOTAL prend le contrôle absolu de TOTAL BORAL. Belgique: SOUTHWESTERN PETROLEUM transforme en filiale sa succursale d'Anvers. Grande-Bretagne : Un accord DEMINEX/BP. Italie: Concentration au profit de SO. DI. GAS. USA: PETROFINA reprend certains actifs à ATLANTIC RICHFIELD.
- P. 38 - PHARMACIE - Allemagne: DOLORGIET prend le contrôle de DIEDENHOFEN. Pays-Bas: Coopération SYNTEX/GIST BROCADES.
- P. 38 - PLASTIQUES - Allemagne: CHEMISCHE WERKE HÜLS et VEBA-CHEMIE deviennent actionnaires de KUNSTSTOFFWERK HÖHN. France : Dissolution de KRAUTOXIN FRANCE.
- P. 39 - PUBLICITE - Allemagne: Association anglo-allemande dans CHRIST & HAMILTOMS PUBLIC RELATIONS; Dissolution de MULTI-NATIONAL-PARTNERS-INTERNATIONAL ADVERTISING & MARKETING. Italie: TRAGOS-BONNANGE s'installe à Milan; Concentration au profit d'AZIENDA GENERALE ITALIANA AFFIZZIONI & PUBBLICITA.
- P. 39 - TABAC - Allemagne : Association franco-allemande dans BASTOS TABAKWAREN-HERSTELLUNGS; Les accords VILLIGER SÖHNE/DOUWE EGBERTS.
- P. 40 - TEXTILES - Allemagne: DEUTSCHE RAWTEX est à capital italien. Belgique: INTRINIT s'installe à Bruxelles; WATTINE BOSSUT passe sous le contrôle de THEODORE HOUREN. France: GE. ES. TOILES THERMOCOLLANTES est à capital allemand; Dissolution de PATONS & BALDWINS (FRANCE). Italie: IRAN-TRADE et KARPET TRADE sont à capital iranien; LICANA SUD est filiale de LINIFICIO & CANAPIFICIO NAZIONALE. Pologne: Un accord CANDA INTERNATIONAL/INTERMODA.
- P. 42 - TOURISME - Allemagne: ORGANISATION EUROTEL s'installe à Schloss Ricklingen.
- P. 42 - TRANSPORTS - Allemagne: BAYERISCHE RAIFFEISEN prend le contrôle de BAVARIA SCHIFFAHRTS. France: Réorganisation de GENERALE DES TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX; SAPET prend la représentation de CAST EUROPE. Italie: CEGO prend la représentation de CAST EUROPE; STRICK s'installe à Trente.
- P. 43 - DIVERS - Allemagne: ASCO (jouets éducatifs) s'installe à Cologne; HIKARI SHINJU (perles) s'installe à Düsseldorf). Belgique: CHNIMPEX (négoce divers) est à capital français. Luxembourg: SECURITAS (gardiennage) est à capital suédois.

ASSURANCES

(631/13) Le groupe d'assurances et réassurances "générales" et "vie" CIA DI ASSICURAZIONE DI MILANO (cf. n° 623 p.18) s'est donné à Luxembourg une filiale de portefeuille, MILANO INTERNAZIONALE SA (capital autorisé de \$ 10 millions), dont MM. Giuseppe Pella, Julien Becker et Gerard Wauters sont les premiers administrateurs.

AMEUBLEMENT

(631/13) L'entreprise allemande de menuiserie industrielle ainsi que meubles de cuisine, chambres à coucher, etc.. HEIDAPAL-WERKE WILHELM HEIDEMANN KG (Herford) a repris les actifs à Beelen/Westf. de la firme de contre-plaquéés BEELOSPAN BEELENER SPANPLATTENWERKE GmbH (en liquidation depuis quelques mois), pour les exploiter par l'intermédiaire d'une filiale locale, HEIDAPAL SPANPLATTENWERKE GmbH.

Animée par M. Wilhelm Heidemann et ses fils, HEIDAPAL-WERKE, qui avait déjà deux usines - Sandebeck (meubles de cuisine) et Herzebrock (lits et armoires) - réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 70 millions.

(631/13) Animé par MM. Pierre Schwed, Jacques Sides, Robert Vaucher et Pierre Blaton notamment, l'établissement financier de Paris FINACOR SA s'est assuré le contrôle de la manufacture de meubles ETS E. TARLE SA (Paris) au capital de F. 1,2 million, dont M. P. Schwed a été nommé président.

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS

(631/13) Présente depuis mars 1971 au Royaume-Uni avec une succursale à Liverpool, l'entreprise de promotion immobilière EDWARD T. ROBERTSON & SON INC. de Dallas/Tex. a ouvert en Belgique deux succursales (Anvers et Gent), dirigées l'une et l'autre par M. Dennis G. King.

(631/13) La compagnie de Bruxelles C.D.P. -CIE DE PROMOTION SA (cf. n° 611 p.21), qu'anime M. Charles de Pauw (cf. n° 582 p.22), a présidé à la création à Milan (avec succursale à Rome) de l'entreprise de construction et promotion de parcs de stationnement PARKITALIA Srl (capital de Li. 990.000), dont le gérant est M. Guy Declercq (Bruxelles).

CAOUTCHOUC

(631/14) L'entreprise de caoutchouc industriel et de pneus BANDAG INC. de Muscatine/Iowa (cf. n° 544 p.19) a étoffé ses intérêts chez les Six avec la constitution en France d'une filiale commerciale, RECHAPAGE BANDAG SA (Lyon) au capital de F. 0,5 million, que préside M. Georges Lecestre.

La fondatrice dispose depuis novembre 1969 d'une filiale industrielle et commerciale en Belgique, BANDAG EUROPE SA (Woluwe-St-Lambert).

CHIMIE

(631/14) Le groupe australien de produits chimiques d'entretien THE KIWI POLISH C° Pty. LTD de Melbourne/Victoria (cf. n° 399 p.19) a négocié la prise du contrôle à Paris - à travers sa filiale KIWI FRANCE SA (Clichy/Hts-de-Seine et Sotteville-lez-Rouen), que dirige M. Johan Sollewijn Gelpke - de l'entreprise de désinfectants, détartrants, désherbants et agents de conservation du bois PURODOR SA. Animée par M. Jules Rosin, celle-ci réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de F. 10 millions.

Le groupe de Melbourne, dont la direction pour l'Europe est assurée à partir de Melbourne depuis 1969 (après l'avoir été à partir de Londres) par M. W.S. Mc Dougall, possède trois usines en Europe (France, Grande-Bretagne et Irlande), et il en a également en Nouvelle Zélande, Etats-Unis, Canada, Japon, Pakistan, Ceylan, Kenya, République Sudafricaine, etc...

(631/14) Affiliée pour 36 % depuis fin 1969 au groupe BASF-BADISCHE ANILIN & SODAFABRIK AG de Ludwigshafen (cf. n° 530 p.35), la compagnie allemande de produits chimiques pour la protection du bois DR WOLMAN GmbH de Sinzheim Kr. Bühl/Baden (cf. n° 544 p.22), que gèrent MM. Heinrich J. Lüttmer et Hans J. Frhr. von Kruedener, a mis fin aux activités de son affiliée commerciale de Paris WOLMAN FRANCE SA (capital de F. 50.000).

La liquidation en sera assurée par M. Jacques Cheve, directeur de la CIE FRANCAISE DES ETS GAILLARD SA (Béziers/Hérault), qui avait participé pour 15 % à la constitution de l'affaire.

(631/14) M. H.W. Philipp (Munich) a été le fondateur à Vienne de l'entreprise de bandes magnétiques et films photochimiques pour appareillages audiovisuels KONTAKT FILM HEINZ W. PHILIPP, C. SKREIN GmbH (capital de Sh. 100.000), dont le gérant est M. Christian Skrein.

(631/15) Filiale 35/25/25/15 des compagnies de Paris
S.N.P.A. -STE NATIONALE DES PETROLES D'AQUITAINE SA (groupe E.R.A.P. -
ENTREPRISE DE RECHERCHES & D'ACTIVITES PETROLIERES SA - cf. n° 629 p.30),
L'AIR LIQUIDE SA (cf. n° 630 p.18), AZOTE & PRODUITS CHIMIQUES SA (groupe
E.M.C. -ENTREPRISE MINIERE & CHIMIQUE SA - cf. n° 623 p.31) et de l'organisme
public COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE (cf. n° 626 p.33), la STE D'ETUDES
POUR L'OBTENTION DE DEUTERIUM Sarl (Paris), spécialisée dans l'étude de tous
procédés d'obtention de deuterium et d'eau lourde, a été dissoute.

COMMERCE

(631/15) Le conglomérat japonais KOWA C° LTD (Nagoya)
s'est donné à Bruxelles une filiale de négoce de produits métalliques, textiles, synthé-
tiques, pharmaceutiques, chimiques, alimentaires, etc..., KOWA EUROPE SA (capital
de FB. 2,5 millions), que préside M. Okochi Takao.

(631/15) Animée à Düsseldorf par MM. Thomas Fejer et
I. Weinbaum, la firme d'import-export de biens d'équipements, aciers, etc... COMEX
AUSSENHANDELS GmbH a installé à Vienne une filiale commerciale sous son nom (capi-
tal de Sh. 100.000), dirigée par M. Karl Knauer.

La fondatrice, qui, avec sa succursale de Francfort, réalise un chiffre d'af-
faires annuel supérieur à DM. 120 millions, est contrôlée par M. Thomas Fejer en as-
sociation avec la société suisse de portefeuille FIDELIN AG (Zug).

(631/15) Des intérêts allemands (27,5 %), portés par Melle
Doris Bennighof (Oppenheim), et français, portés par MM. Marc et Honoré Dupuis (45%
et 27,5 % respectivement), ont été à l'origine à Paris de la firme d'import-export de
matières premières et machines industrielles CHEMO FRANCE Sarl (capital de F.
20.000), que gère M. Marc Dupuis.

CONSEIL ET ORGANISATION

(631/15) La firme néerlandaise de conseil en opérations immo-
bilières ainsi qu'en aménagement urbain, foncier, etc... KRINKELS BEPLANTINGSMIJ.
N.V. (Wouv) a porté à FB. 4 millions le capital de sa filiale belge INTERPLANT N.V.
(Kalmhout-Heide), pour en permettre le développement.

Animée par M. Leonardus Krinkels, la firme-mère est présente depuis 1966
en République Fédérale avec une filiale, KRINKELS LANDSCHAFTSGESTALTUNG GmbH
(Wesel).

(631/16) Les hommes d'affaires français J. P. Schmitt (Paris), Patrice Stern (St Gratien/Val d'Oise), Jean Lacroix (Paris) et Louis Coussat (Montrouge/Hts-de-Seine) ont acquis ensemble une participation de 33,8 % en Belgique dans la firme de prestation de conseils en organisation, organisation de colloques, séminaires, etc... sur le management, l'application pédagogique des méthodes audiovisuelles, etc... AUDIO-VISUAL INSTRUCTION & MANAGEMENT SERVICES INTERNATIONAL L- AIMS INTERNATIONAL SA (Woluwe-St-Pierre), à l'occasion de l'augmentation de son capital à FB. 1,1 million.

Celle-ci, qui était jusqu'ici filiale quasi-absolue de la compagnie de portefeuille de Genève CAPITAL MANAGEMENT ASSOCIATES SA (cf. n° 586 p.23), dispose depuis juin 1970 d'une société-soeur à Milan, AIMS ITALIA-AUDIOVISUAL INSTRUCTION & MANAGEMENT SERVICES Srl.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(631/16) L'entreprise allemande d'accessoires de radio et télévision (antennes, relais, amplificateurs de fréquences, etc...) WILHELM SIHN JR KG de Niefern-ub-Pforzheim (cf. n° 314 p.18) a installé en France une filiale de vente de composants électroniques, SIHN INTERNATIONAL Sarl (Colmar). Au capital de F. 20.000, celle-ci, que gère M. Frank Sihn, est domiciliée auprès de la filiale industrielle WISI FRANCE Sarl.

La fondatrice, qui emploie 1.500 personnes dans ses usines au siège, à Oberhausen bei Speyer et Breisach, réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 15 millions.

(631/16) Le groupe AEG TELEFUNKEN AG de Berlin et Francfort (cf. n° 628 p.22) a renforcé le réseau de sa filiale de Milan AEG SOC. ITALIANA PER AZ. (cf. n° 594 p.27) en la dotant à Bari d'une succursale de réparation et maintenance d'équipements électriques.

AEG TELEFUNKEN a négocié récemment (cf. n° 605 p.21) la reprise au groupe MONTECATINI-EDISON-MONTEDISON SpA (cf. n° 630 p.38) de son contrôle sur les firmes CIA GENERALE CONTATORI CO-GE-CO SpA de Milan (compteurs à induction, appareils de mesure électriques) et OFFICINE GALILEO SpA de Florence (contacteurs, appareillage électro-optique, etc...).

(631/16) Des intérêts allemands, portés par MM. Johannes Hötte (Rüthen), J. Nöll (Lippstadt) et A. Halstein (Varrel), ont été à l'origine en Autriche de la firme d'importation et distribution de machines électriques ELGE-ELEKTROGESELLSCHAFT mbH (Linz) au capital de Sh. 100.000.

(631/17) Un rapprochement négocié aux Pays-Bas entre les entreprises de machines électromécaniques, outillages pour le travail des métaux, etc., N.V. v/h RUHAAK & C° de La Haye (cf. n° 604 p.25) et LANDRE & GLINDERMAN N.V. de Diemen (cf. n° 557 p.18) aboutira au passage de la première sous le contrôle de la seconde par échange d'actions.

Celle-ci, qui réalise avec 170 personnes un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de Fl. 30 millions, dispose de succursales commerciales à Rotterdam et Hengelo et possède deux filiales, l'une à La Haye, INTECHMIJ. N.V., l'autre à Münster/Westf., LANDRE & GLINDERMAN GmbH. Sa nouvelle filiale s'est défait il y a quelques mois de son intérêt de 33,3 % dans la filiale à La Haye de la compagnie de Francfort HARTMAN & BRAUN AG (cf. n° 625 p.32).

(631/17) La CIE GENERALE D'ELECTRICITE-CGE SA de Paris (cf. n° 528 p.23) s'est définitivement assurée le contrôle à 51 % de la CIPEL-CIE INDUSTRIELLE DES PILES ELECTRIQUES SA de Levallois-Perret/Hts-de-Seine (cf. n° 611 p.23) en y reprenant la participation de 37 % du groupe de Londres THE EVER READY C° (GREAT BRITAIN) LTD. Elle avait déjà acquis de la CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA (cf. n° 629 p.23) et de divers autres actionnaires un intérêt de 14 % dans cette entreprises de piles et batteries sèches, qui reste affiliée pour 37 % à la compagnie LE CARBONE LORRAINE SA de Paris (cf. n° 612 p.40).

Connue pour ses marques "Mazda", "Le Carbone", "Cipel" et "Hydra", CIPEL est, avec un chiffre d'affaires de F. 127 millions en 1970 (20 % du marché national), la troisième entreprise française de la branche - derrière la société LES PILES WONDER SA de St-Ouen/Seine-St-Denis (43 % du marché) et la STE DES ACCUMULATEURS FIXES & DE TRACTION-SAFT SA de Romainville/Seine-St-Denis (filiale à 65 % de C.G.E.) avec 25 % du marché (marque "Leclanché").

CGE a par ailleurs porté son capital à F. 448,3 millions pour avoir : 1) reçu de sa filiale CIE IMMOBILIERE MERIDIONALE SA une participation minoritaire dans la STE GENERALE DE CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES & MECANIQUES ALSTHOM SA de Paris (cf. n° 618 p.26), qu'elle contrôle déjà; 2) absorbé sa filiale C.G.E.E.-CIE GENERALE D'ENTREPRISES ELECTRIQUES SA de Levallois-Perret/Hts-de-Seine (cf. n° 620 p.14), dont une partie des actifs (évalués bruts, globalement, à F. 869,6 millions) sera ultérieurement apportée à la STE D'ENTREPRISES & D'INSTALLATIONS DE L'ILE DE FRANCE SA (Paris).

(631/17) Sous contrôle public à travers la nouvelle société de portefeuille et gestion financière EGAM-ENTE AUTONOMO DI GESTIONE PER LE AZIENDE MINERARIE de Rome (cf. n° 620 p.30), la compagnie métallurgique et mécanique de Turin NAZIONALE COGNE SpA (cf. n° 613 p.34) a négocié la reprise du Département électrique et électro-chimique de l'entreprise BRAMBILLA COSTRUZIONI (Verrès-Aoste).

Présidée par M. Franco Froio et ayant réalisé en 1970 un chiffre d'affaires supérieur à Li. 57,7 milliards, COGNE a pour principales filiales les sociétés BREDA-SIDERURGICA SpA, qui lui a été apportée récemment par la FINANZIARIA ERNESTO BREDA (cf. n° 613 p.23); NUOVA SAN GIORGIO SpA (Gênes), qu'elle a reprise début 1971 au holding FINMECCANICA SpA (cf. n° 609 p.25); COGNE MACCHINE TESSILI-COGNE TEX SpA (Imola/Bologne), STA BULLONERIA EUROPEA-S.B.E. SpA (Monfalcone), ACCIAIERIE FERRIERE DI MODENA SpA (Modene), TECHNOCOGNE SpA (Scalfati/Salerno), etc...

(631/18) Le groupe papetier d'Amsterdam BÜHRMANN-TETTERODE N.V. (cf. n° 616 p.28) a diversifié ses intérêts en prenant le contrôle à Rotterdam de l'entreprise de machines comptables et équipements de bureau VEENMAN KANTOORMACHINES N.V. (cf. n° 623 p.30), avec sa filiale (de création récente) NIXDORF COMPUTER N.V. - qui assure notamment aux Pays-Bas la représentation de la compagnie allemande de petits ordinateurs de bureau NIXDORF COMPUTER AG (cf. n° 628 p.22).

Dirigée par MM. A. Bakker, J. Koek et N.C. de Rijk, VEENMAN, qui a repris dernièrement le Département "machines de bureau" de la firme AHREND N.V. d'Amsterdam (cf. n° 480 p.24), réalise avec 450 employés un chiffre d'affaires annuel supérieur à Fl. 20 millions.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(631/18) Membre depuis 1966 du groupe suisse GEBR. SULZER AG de Winterthur (cf. n° 627 p.28), l'entreprise de turbines hydrauliques, pompes, turbocompresseurs, centrifugeuses, etc... ESCHER WYSS AG de Zurich (cf. n° 617 p.29) a renforcé ses intérêts en République Fédérale avec l'installation à Düsseldorf d'une filiale de machines papetières, ESCHER WYSS DÜSSELDORF GmbH (capital de DM. 1 million), dirigée par MM. Hannes Hofmann et Jacob Hautle.

Posédant déjà une filiale industrielle dans le pays, ESCHER WYSS GmbH de Ravensburg (capital de DM. 12 millions), la fondatrice, qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires consolidé de FS. 560 millions, y dispose également depuis le début 1971 d'une importante participation dans la firme de machines papetières et celluloses JOSEPH ECK & SÖHNE de Düsseldorf-Heerdt (cf. n° 595 p.23), laquelle réalise avec 350 employés un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 20 millions.

ESCHER WYSS possède depuis peu le contrôle absolu en Grande-Bretagne de la firme de machines papetières MILLSPAUGH LTD (Sheffield), qui lui était affiliée de longue date pour 60 %, et elle a dernièrement conclu un accord de coopération commerciale à Genève avec la société ATELIERS DES CHARMILLES SA (cf. n° 511 p.25), dont elle distribue les engins hydrauliques, notamment sur les marchés extérieurs, mais qui lui reste financièrement indépendante. Ses intérêts dans le secteur hydraulique comprennent notamment les firmes DE PRETTO-ESCHER WYSS SpA (Schio/Vicenza), MASCHINEN-FABRIK ANDRITZ AG (Graz-Andritz/Autriche) et BELL MASCHINENFABRIK AG (Kriens/Lucerne).

(631/19) Le groupe GEBR. SULZER AG (cf. supra) a renforcé ses intérêts en France avec la constitution à St-Jean-de-Braye/Loire - à travers sa filiale STE CHAUFFAGE & CLIMATISATION SULZER SA (Courbevoie/Hts-de-Seine) - de la société CHAUFFAGE & CLIMATISATION SULZER SIRIEX Sarl (capital de F. 50.000). Présidée par M. Bernard Mueller, celle-ci reprendra les activités d'installations de chauffage central de la firme locale SIRIEX FILS Sarl.

Une des récentes initiatives du groupe suisse dans le pays a été la prise du contrôle de l'entreprise d'équipements de climatisation industrielle et résidentielle ENTREPRISE PILLET SA (Levallois-Perret/Hts-de-Seine, avec usines à Evreux/Eure) au capital de F. 4,5 millions.

(631/19) Membre du groupe TOYOTA MOTOR C° LTD de Tokyo (cf. n° 629 p.12), l'entreprise de mécanique de précision (pièces automobiles, machines à coudre et à tricoter, etc...) AISIN SEKI C° LTD (Kariya) a installé à Bruxelles - à travers sa filiale de Los Angeles AISIN C° - une filiale commerciale, AISIN EUROPE SA (capital de FB. 5 millions) qui, dirigée par M. Sjimpasji Watanabe, sera compétente pour l'Europe occidentale et orientale.

TOYOTA dispose de plusieurs filiales directes chez les Six : DEUTSCHE TOYOTA VERTRIEB GmbH & C° KG (Cologne), TOYOTA ITALIANA Srl (Rome) et STE D'IMPORTATION & DE DISTRIBUTION DES AUTOMOBILES TOYOTA-SIDAT SA (Paris). En République Fédérale, il a récemment accordé la concession de ses modèles ("Corona" et "Carolla" notamment) à la société IMPORTA AUTOHAUS GmbH (Trier), constituée à cet effet.

(631/19) L'entreprise belge de presses hydrauliques et mécaniques pour emboutissage, découpage et formage de tôles L.V.D. C° Sprl de Gullegem/Courtrai (cf. n° 565 p.26) a élargi son implantation en République Fédérale - une filiale à Huls (anc. à Krefeld) - avec l'installation d'une filiale commerciale à Kempen, DEUTSCHE L.V.D. GmbH (capital de DM. 20.000), dirigée par MM. Jacques Lefebvre, M. van Neste, R. Dewulf et M. Radeka.

La fondatrice possède un important réseau de filiales de ventes à l'étranger, notamment à Rotterdam, Alluin/Nord (anc. La Courneuve), Leiceister, etc...

(631/19) Sans liens avec la société GEBRÜDER LÖDIGE MASCHINENBAU GmbH de Paderborn (cf. n° 567 p.27), spécialiste de centrifugeuses, malaxieuses et mélangeuses pour industries chimique, pharmaceutique, plastique, alimentaire ..., l'entreprise allemande d'appareils de lavage et équipements de manutention DIPL. ING. A. LÖDIGE GmbH MASCHINENFABRIK de Paderborn (cf. n° 425 p.18) s'est donnée une filiale commerciale en Belgique, DIPL. ING. A. LÖDIGE MACHNEFABRIEK PvbA (Blaasveld) au capital de FB. 0,25 million.

La fondatrice est présente depuis 1967 en Autriche avec une filiale sous son nom à Vienne.

(631/20) Un accord de coopération et d'assistance technique négocié entre la firme britannique BROOMWADE LTD (High Wycombe) - qu'anime M. J.E. Brambrough et qui appartient au groupe INTERNATIONAL COMPRESSED AIR LTD-COMPAIR (Slough Bucks.) - et la société italienne CECCATO & C° SpA (Alte Ceccato/Vicenza) assure notamment à celle-ci (succursales à Milan, Gênes, Turin, etc...) la distribution des machines et équipements pour air comprimé de celle-là.

Issu en 1968 de la fusion des entreprises BROOM & WADE LTD (dotée depuis 1959 d'une filiale à Bruxelles, BROOMWADE BELGE SA) et HOLMAN BROTHERS LTD (cf. n° 395 p.25), COMPAIR possède de ce fait une vingtaine de filiales à l'étranger, notamment CLIMAX FRANCE SA de Blois/Loir & Cher (cf. n° 415 p.27), MAXAM PNEUMATIK GmbH (Düsseldorf), MAXAM (NEDERLAND) N.V. (La Haye), etc... Il a récemment renforcé ses intérêts aux Etats-Unis avec l'acquisition, au prix de \$ 9 millions, de la firme de compresseurs KELLOG-AMERICAN INC. (Pittsburgh, Los Angeles et Dallas), qui réalise avec plus de 300 distributeurs dans le pays un chiffre d'affaires annuel supérieur à \$ 10 millions.

(631/20) L'entreprise française STE BOURGUIGNONNE DE MECANIQUE Sarl (Clénay/Côte d'Or) s'est donnée une filiale (60 %) à Uccle-Bruxelles, SOPER-SBM SA (capital de FB. 0,5 million), que préside M. Roger Perdaens (Uccle), actionnaire pour 40 % et spécialisée dans les équipements (robinetterie, fours, etc..) pour séchage et chauffage industriel.

(631/20) Connue en Suède pour ses machines de broyage, pulvérisation et concassage, la société SVEDALA ARBRA A/B (Svedala) s'est donnée à Düsseldorf une filiale commerciale et d'assistance technique sous son nom (capital de DM. 20.000), placée sous la direction de MM. Gunnar Bremmer et Arne G. Bern.

(631/20) Spécialiste d'équipements d'épuration des eaux, la compagnie EPURO SA d'Anvers s'est assurée le contrôle à 79,4 % de son représentant à Paris, STE FRANCAISE POUR L'EXPLOITATION DES BREVETS VERMEIREN Sarl, à l'occasion de l'augmentation de son capital à F. 252.000.

Présidée par M. Vermeiren, EPURO (capital de FB. 10 millions) emploie une cinquantaine de personnes dans son usine au siège.

(631/20) L'entreprise allemande de matériels de génie civil GEORG STETTER BAUMASCHINENFABRIK KG de Memmingen (cf. n° 613 p.25) a conclu avec les entreprises polonaises STALOWA WOLA (fonderie) et BUMAR (commerce extérieur) un accord de coopération - valable jusqu'en fin 1974 et renouvelable - portant sur la construction de malaxeurs à ciments qui seront montés sur des châssis de fabrication allemande.

GEORG STETTER, qui réalise avec plus de 850 employés un chiffre d'affaires annuel de DM. 70 millions/an, possède plusieurs filiales ou affiliées à l'étranger : Paris, Vienne, Madrid, etc...

(631/21) Spécialisée dans les serrures pour articles de maroquinerie, l'entreprise suisse AMIET & HOFMANN, INHABER FRANZ AMIET (Oberdorf/Solothurn) prépare l'installation d'une filiale industrielle dans l'Est de la France (Ht - Rhin).

(631/21) La compagnie de fours et fumisterie industrielle FOFUMI SA de Paris (anc. FOURS & FUMISTERIE INDUSTRIELLE-FOFUMI SA) a obtenu de la compagnie WEST COMBUSTION CORP. de Mechanicsville-Richmond/Va. la licence exclusive de fabrication et de vente pour l'Europe de ses incinérateurs "Consumat", d'une capacité de 40 à 1.500 kg/heure d'ordures sèches ou humides (sans dégagements de fumées, odeurs ni cendres).

FOFUMI est déjà licenciée des sociétés américaine THE A. F. HOLDEN C° (Milford/Mich.), britanniques COOPERHEAT LTD (Southport/Lancs.), GWB HOLDINGS LTD (Dudley/Worcs.), GIBBONS BROTHERS LTD de Brierly Hill/Staffs. (groupe WEL-LINGTON TUBE HOLDINGS de Tripton/Staff. - cf. n° 274 p.25) et SCHIELDROP & C° LTD (Poole/Dorset), et belge CIE GENERAIE DES CONDUITES D'EAU-CGCE SA de Liège (affiliée pour 49 % au groupe français CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA - cf. n° 630 p.24). Elle emploie quelque 135 personnes et elle a réalisé en 1970, avec ses filiales de Paris OLIVET SA et C.M.T.M.-CONSTRUCTION DE MATERIEL THERMIQUE MODERNE Sarl, un chiffre d'affaires de F. 20 millions.

(631/21) La compagnie DEUTSCHE BABCOCK & WILCOX AG d'Oberhausen/Rhld (cf. n° 622 p.26), membre du groupe BABCOCK & WILCOX LTD de Londres (cf. n° 624 p.23), s'est associée à parité avec le groupe ROBERT BOSCH GmbH de Stuttgart (cf. n° 629 p.19) pour créer la firme de vente d'équipements mécaniques et électromécaniques de manutention, stockage et transport TRANSPORT- & LAGERSYSTEME GmbH (Zuffenhausen/Stuttgart). Au capital de DM. 3 millions, celle-ci a été placée sous la direction de MM. Holger Svanström et Werner Geisslreither.

(631/21) Après avoir procédé à la dissolution anticipée de sa filiale de construction mécanique (véhicules et matériels de camping) GENERAL PRODUCTS SA (Rosalie/Charleroi), la compagnie belge CHARBONNAGES D'AISEAU-PRESLES SA de Farciennes (cf. n° 629 p.21) a également dissout la filiale de vente que celle-ci s'était donnée à Paris en 1970, GENERAL PRODUCTS FRANCE SA (capital de F. 100.000).

(631/22) L'entreprise de machines-outils WERKZEUGMASCHINENFABRIK GILDEMEISTER . & COMP. AG de Bielefeld (cf. n° 559 p.31) s'est assurée le contrôle à Hanovre des entreprises associées de tours automatiques MAX MÜLLER MASCHINEN & FORMENFABRIK oHG et MAX MÜLLER BRINKER MASCHINENFABRIK. Animées par le Dr. Max Müller, celles-ci réalisent avec 425 employés un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 23 millions - y compris celui résultant des actifs de la firme BERNHARD GLÖCKNER MASCHINENBAUGESELLSCHAFT mbH (Hanovre), acquise en 1966 puis dissoute.

Affiliée à la WESTDEUTSCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE de Düsseldorf et Münster (cf. n° 629 p.24), GILDEMEISTER, qui occupe plus de 4.500 personnes dans ses usines au siège, Sennestadt, Hambourg, Mölln et Bergame/Italie, escompte pour 1972 un chiffre d'affaires supérieur à DM. 250 millions. Elle possède des intérêts notamment dans les firmes HEINDENREICH & HARBECK GmbH (Hambourg), GILDEMEISTER GmbH (Sennestadt), GILDEMEISTER-DEVLIEG SYSTEM-WERKZEUGE GmbH (machines-outils "Microbore") - contrôlée pour moitié par la précédente et la compagnie DE VLIEG MACHINE C° de Royal Oak/Mich. (cf. n° 545 p.25) - I.M.I.S. SpA (Ponte S. Pietro/Bergamo), SENNESTAHL GmbH STAHLHÄRTEREI (Sennestadt), etc...

(631/22) Spécialiste aux Pays-Bas d'équipements pour la sidérurgie (tremies, grilles pour fours), silos, matériels de convoyage, dessiccateurs pour briquetteries, etc..., la société CUSTERS MACHINEFABRIEK & CONSTRUCTIEWERKPLAATS N.V. (Venray) s'est associée à parité (20 % chacune) à Helmond avec l'entreprise de la branche MACHINEFABRIEK M. BRONNEBERG N.V. pour former la société N.V. MIJ. BRONNEBERG-HELMOND (capital de Fl. 0,5 million), dont l'actionnaire majoritaire (60 %) est le holding LINK STEEL FOUNDATION (Vaduz/Liechtenstein).

(631/22) La manufacture d'horlogerie, bijouterie et joaillerie KELLER & C° de Francfort (cf. n° 596 p.42) s'est associée à la HESSISCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE de Francfort (cf. n° 628 p.24) pour prendre une importante participation à Francfort dans l'entreprise horlogère CHRIST oHG, qui, fondée en 1863, réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 12 millions.

(631/22) La compagnie de machines de nettoyage par ultrasons de récipients pharmaceutiques, chimiques et pour l'électronique HEINICKE INSTRUMENTS C° de Hollywood/Fla. (cf. n° 574 p.23) a décidé de mettre fin aux activités de sa filiale de Francfort HEINICKE INSTRUMENTS OF EUROPE GmbH (capital de DM. 0,2 million).

(631/23) Déjà associées pour la fabrication de petits moteurs (jusqu'à 50 CV) au sein de la firme MOTORENFABRIEK SAMOFA N.V. d'Harderwijk (cf. n° 388 p.27), les entreprises mécaniques néerlandaises MOTORENFABRIEK DE INDUSTRIE N.V. (Alphen a/d Rijn), MACHINEFABRIEK BOLNES v/h J.H. VAN CAPPELLEN de Krimpen a/d Leek (à travers la filiale BOLNES MOTORENFABRIEK N.V.) et APPINGEDAMMER BRONSMOTORENFABRIEK d'Appingedam (cf. n° 546 p.28) sont convenues de mettre en commun leurs techniques en matière de construction de moteurs diesel marins de forte puissance (entre 2.500 et 5.000 CV).

Le cadre en sera une affaire constituée à parité N.V. NEDERLANDSE MOTOREN COMBINATIE (N.M.C.) au capital initial de Fl. 0,25 million, dirigée par MM. D. Bost, C.W. Van Cappellen et J.H. Kuiper.

(631/23) La compagnie NIEDERRHEINISCHE APPARATEBAU GmbH (Krefeld) a fait apport de ses intérêts dans les firmes de Krefeld KLEINEWEFERS INDUSTRIE-COMPANIE GmbH & C° KG et LIESCOTHERM APPARATEBAU GmbH à la compagnie de portefeuille KLEINEWEFERS GmbH (Krefeld), dont le capital a été doublé à DM. 10 millions (cf. notamment n°s 553 p.23 et 447 p.26).

Société familiale animée par M. Paul Kleinewefers, cette dernière est commanditaire de l'entreprise de machines papetières, textiles et plastiques JOH. KLEINEWEFERS SÖHNE MASCHINENFABRIK GmbH & C° KG, qui occupe plus de 1.000 personnes et possède elle-même de nombreuses filiales et affiliées : INDUSTRIE-COMPANIE KLEINEWEFERS PLASTICMASCHINEN GmbH & C° KG (St Tönisà, UNIONMATEX EUROPÄISCHE TEXTILMASCHINEN-UNION GmbH (Francfort), KARL-KOX GmbH (Krefeld), PLASTIMA ARBEITGEMEISCHAFT VON PLASTIKMASCHINENFABRIK GmbH (Lüdenscheid), GERBER & C° GmbH (Krefeld), BELOIT-KLEINEWEFERS TEXTILE MACHINERY CORP. (Pendleton/USA), etc...

De son côté, KLEINEWEFERS INDUSTRIE-COMPANIE, spécialiste d'échangeurs de chaleur et machines thermiques, occupe quelque 400 personnes et possède également plusieurs filiales ou affiliées: RHEINSTAHL STRICO GmbH (Essen), INDUSTRIE-COMPANIE KLEINEWEFERS GmbH (Vienne), FRANCAL-CIE POUR LA CONSTRUCTION & LA VENTE D'ECHANGEURS THERMIQUES Sarl (Paris), KLEINEWEFERS INTERNATIONAL AG (Zug), THERMAL EFFICIENCY LTD (Londres), THERMAL TRANSFER CORP. (Pittsburgh), PROTOS ENGINEERING C° (Bombay), KLEINEWEFERS SOUTH AFRICA (PTY) LTD (Selby-Johannesburg), etc...

CUIR

(631/24) La manufacture allemande d'articles chaussants GUSTAV HOFFMANN GmbH de Kleve (cf. n° 527 p.17) s'est donnée une filiale commerciale à Paris, HOFFMANN CHAUSSURES Sarl (capital de F. 100.000), que gèrent MM. Eberhard Kolberg et Henry Bontoux.

La fondatrice (capital de DM. 9,75 millions) - qui dispose depuis janvier 1970 d'une filiale commerciale quasi-absolue en Belgique, ELEFANT N.V. (Genk) - réalise avec 4.000 personnes dans ses usines au siège, à Heidelberg et à Remels/Ostfreisland un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 150 millions. Elle est filiale à 82,9 % du groupe d'articles en cuir et plastique CARL FREUDENBERG KG de Weinheim/Bergstr. (cf. n° 550 p.30), lui-même présent en France depuis 1968 avec la société FREUDENBERG-FRANCE SA de Varcès-Allières et Ricet/Isère (cf. n° 456 p.21).

EDITION

(631/24) Complétant son réseau commercial à l'étranger, la LIBRAIRIE HACHETTE SA de Paris (cf. n° 629 p.22) a formé à Sydney, en association avec la firme locale VISTULA PTY LTD, la société HACHETTE AUSTRALASIA PTY (LTD), chargée de la distribution de la presse française en Australie et en Nouvelle-Zélande par l'intermédiaire de 200 points de vente.

(631/24) La firme de Rotterdam SONOPRESSE N.V. a participé, aux côtés de la société SONOTAPE Sarl (Paris) et de la compagnie de portefeuille de Luxembourg INTRACOM SA (cf. n° 582 p.34), à la création en France de l'entreprise de matériels audio-visuels (disques, bandes magnétiques, films, etc...) SA DE TECHNIQUES AUDIO-VISUELLES (Houilles/Yvelines) au capital de F. 0,6 million, dont le principal actionnaire et président est M. Robert Renoux.

Dans le pays, SONOPRESSE (cf. n° 385 p.55) est associée à la LIBRAIRIE HACHETTE SA (cf. supra), majoritaire, dans la firme SONOPRESSE-MESSAGERIES FRANCAISES DU MICROSILLON Sarl (Issy-les-Moulineaux/Hts-de-Seine).

(631/24) Membre du groupe suédois ESSELTE A/B (Stockholm), lui-même coiffé par le holding papetier et graphique de Stockholm SVERIGES LITOGRAFISKA TRYCKERIER A/B, la société ROTOGRAVYR A/B (Solna), spécialisée dans l'impression en héliogravure de brochures, catalogues et périodiques, a ouvert une succursale commerciale à Paris, dirigée par M. Boukobza.

(631/25) Filiale en Belgique de l'entreprise néerlandaise d'impression et édition SLUIJS ROOSEDAAL N.V. (Roosendaal), la société N.V. SLUYS BOECHOUT (Boechout/Anvers) a constitué à son siège la firme CONTINENTAL N.V. (capital de FB. 0,5 million), dont elle partage le contrôle avec sa filiale N.V. INDUSTRIE & HANDELSMIJ. BOECHOUT.

(631/25) Membre du groupe EXPRESS SA de Paris (cf. n° 560 p.30), la société EXPRESS UNION SA - qui édite le magazine hebdomadaire "L'Express" - prépare la création, en association 51/49 avec le groupe d'édition de Bruxelles DE STANDAARD N.V. (cf. n° 628 p.21), d'une affaire chargée de reprendre à la maison EDITIONS MONTSOURIS SA de Paris (cf. n° 531 p.33) le contrôle de l'entreprise IMPRIMERIE DE MONTSOURIS SA (Paris). Celle-ci assure notamment l'impression de "L'Express" et le partenaire belge envisage de lui faire imprimer l'hebdomadaire "Le Petit Echo de la Mode" qu'il a acquis en 1970 des EDITIONS MONTSOURIS.

DE STANDAARD a récemment participé pour 51 %, à travers sa filiale UNIDE SA de Neuilly/Hts-de-Seine (dont les principales publications sont "L'Echo de la Mode", "Chez Nous France", "Bonjour Bonheur" et "Junior"), à la constitution à Paris de la société COGEDIPRESSE SA (capital de F. 200.000), où il est associé pour le solde avec la maison EDITION VINGT Sarl (Paris).

ENGINEERING

(631/25) Après avoir procédé à la dissolution anticipée de sa filiale de Paris DIENER LINDE SA, le groupe allemand d'engineering chimique, frigorifique, etc... LINDE AG de Wiesbaden (cf. n° 598 p.26) a installé en France une filiale de vente de matériels de manutention, LINDE MANUTENTION Sarl (Ecquevilly/Yvelines) au capital de F. 300.000, que gère M. Paul Strobel, et où il a pour associée (10 %) sa filiale immobilière et d'assurances COMMERCIIUM VERSICHERUNGSAGENTUR & IMMOBILIEN GmbH (Wiesbaden).

Dans le pays, le groupe contrôle aussi la STE D'APPLICATION DES TECHNIQUES LINDE Sarl (Paris), et il est intéressé pour 33,3 % dans la société PICTET-LINDE SA (Paris), dont l'autre actionnaire est la compagnie GAZ & EAUX SA (Paris).

(631/25) Le groupe britannique DAVY ASHMORE LTD de Sheffield (cf. n° 625 p.45) a transformé sa filiale d'engineering mécanique, chimique et pétrochimique de Francfort VICKERS-ZIMMER AG (cf. n° 616 p.25) - récemment reprise au groupe de Londres VICKERS LTD (cf. n° 630 p.31) - en ZIMMER AG PLANUNG & BAU VON INDUSTRIEANLAGEN, l'a placée sous la présidence de M. Heinz Bergmann (en remplacement de M. Leslie P. Harrold) et en a porté le capital à DM. 30 millions.

(631/26) Coiffée par la compagnie de portefeuille de Luxembourg EUROMEDICO SA (cf. n° 557 p.22) et ayant réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 32 millions, la firme d'engineering hospitalier (établissements clés en main et leurs équipements) E.H.F. -EQUIPEMENT HOSPITALIER DE FRANCE SA (Paris) a conclu avec la compagnie C.G.R. -CIE GENERALE DE RADIOLOGIE SA d'Issy-les-Moulineaux/Hts-de-Seine (cf. n° 605 p.27), filiale du groupe THOMSON-CSF SA (cf. n° 629 p.22) un accord de collaboration et d'assistance technique identique à celui qui la lie depuis 1970 au groupe L'AIR LIQUIDE SA (cf. n° 630 p.29).

EUROMEDICO a deux autres filiales en France, toutes deux spécialistes d'appareils scientifiques, SETIME SA (Arras/P. de C.) et SEDELEC SA (Paris). Elle s'est assurée en 1970 le contrôle à Uccle-Bruxelles de la firme AUTOMATION CHIMIQUE & NUCLEAIRE SA (analyseurs médicaux et de laboratoire pour gaz et liquides).

ELECTRONIQUE

(631/26) L'entreprise d'instrumentation électronique de mesure et contrôle KLAASING ELECTRONICS N.V. d'Amsterdam a installé à Bruxelles une filiale commerciale et de gestion de brevets, KLAASING BENELUX N.V. (capital de FB. 1 million), présidée par son propre directeur M. Johannes J.F. Klaasing.

Elle a simultanément créé à Amsterdam une affaire à même vocation, ELTRON N.V. (capital de Fl. 250.000).

(631/26) La compagnie britannique de petits ordinateurs ("micro 16") DIGICO LTD de Letchworth (cf. n° 602 p.25) a définitivement pris pied en République Fédérale avec l'installation à Francfort d'une filiale commerciale, DIGICO ELEKTRONISCHE DATENVERARBEITUNGSANLAGEN GmbH (capital de DM. 20.000), gérée par M. Avo Hilemae.

(631/26) A capital américano-néerlandais, la société suisse de portefeuille COMPUTER ASSOCIATES HOLDING AG (Lucerne) a été à l'origine à Bruxelles de la firme de programmation et travail à façon sur ordinateur COMPUTER ASSOCIATES SA (capital de FB. 0,5 million), que dirige M. Jan Rolloos (Papendrecht).

Créé courant 1970, la fondatrice dispose de deux filiales en Suisse, COMPUTER ASSOCIATES AG (Zurich) et COMPUTER ASSOCIATES CONSULTING SA (Fribourg), dirigées par MM Samuel W. Goodner et K.J. Kearney..

(631/26) MM. Johannes J. van Oosterom (Rotterdam) et J.G. van Hoof (Neuss) dirigent la firme de software AUTOMATION CENTRE VOLMAC GmbH (cf. n° 625 p.32), définitivement constituée à Düsseldorf au capital de DM. 50.000 par la société de Rotterdam AUTOMATION CENTRE VOLMAC N.V., et qui doit occuper une centaine de programmeurs d'ici 1974.

(631/27) L'entreprise d'appareils électroniques de précision et de mesure DYNAMICS CORP. OF AMERICA de New York (cf. n° 396 p.23) a mis fin aux activités de la firme de Bruxelles DYNAMCO SA, qui était directement contrôlée par sa filiale de Londres DYNAMCO LTD.

L'entreprise américaine reste présente chez les Six avec une filiale à Francfort, DYNAMCO GmbH.

(631/27) L'entreprise allemande de petits ordinateurs NIXDORF COMPUTER AG de Paderborn (cf. supra, p.18) négocie des accords de coopération avec ses homologues britannique I.C.L.-INTERNATIONAL COMPUTERS LTD (cf. n° 619 p.24) et américain CONTROL DATA CORP. (cf. n° 611 p.27), ainsi qu'une association en participation avec la firme d'études d'informatiques de Bruxelles MULTINATIONAL DATA SA (cf. n° 618 p.31). Cette dernière a été créée en mai 1971, sous le nom d'INTERNATIONAL DATA SA, en association paritaire entre I.C.L., CONTROL DATA et la C.I.I.-CIE INTERNATIONALE POUR L'INFORMATIQUE SA de Paris (cf. n° 527 p.30), filiale à 72,4 % de la CIE FINANCIERE POUR L'INFORMATIQUE-FININFOR SA (Paris).

Par ailleurs, la coopération négociée depuis quelques mois (cf. n° 623 p.29) entre NIXDORF et AEG TELEFUNKEN AG (cf. supra, p.16) sera sanctionnée par la prise par la première d'une participation de 50 % dans la Division "Ordinateurs de gestion" du second à Constance : celle-ci, transformée en TELEFUNKEN COMPUTER AG, verra ses effectifs portés de 1.800 à plus de 2.000 personnes.

(631/27) La compagnie de portefeuille et immobilière MOLINI CERTOSA SpA de Milan (cf. n° 586 p.21) a diversifié ses intérêts dans le domaine de l'électronique et de l'appareillage audio-visuel avec la création d'une filiale, VIDEO INTERNATIONAL SpA (Rome et Milan) au capital autorisé de Li. 200 millions, que dirige M. Giraltiero Zanetti.

La fondatrice, dont le capital a été récemment porté à Li. 1,53 milliard et qui appartient depuis 1970 à la BANCO AMBROSIANO SpA (Milan) à travers sa filiale suisse BANCA DEL GOTTARDO SA (Lugano/Ticino), va par ailleurs entreprendre la fabrication à Certosa di Pavia d'un nouveau matériau de construction à base chimique, léger, antiaoustique et ininflammable.

(631/27) Le NEDERLANDSE REASSURANTIE GROEP N.V. d'Amsterdam (cf. n° 605 p.14) s'est défait de son contrôle (50 %) sur la firme d'informatique et travail à façon sur ordinateurs ALGEMEEN REKENCENTRUM-A.R.C. N.V. (Amstelveen) au profit du groupe N.V. PHILIPS' GLOEILAMPENFABRIEKEN d'Eindhoven (cf. n° 630 p.20) - dont la participation est ainsi passée de 40 % à 50 % - ainsi que de l'ALGEMENE BANK NEDERLAND N.V. d'Amsterdam (cf. n° 626 p.42), nouvel actionnaire.

FINANCE

(631/28) L'installation en Italie de la maison de brokers canadienne HOLLAND, ANDREWS, PERRIER & C° LTD de Montréal (cf. n° 629 p.25) est devenue effective avec la création à Milan de la société HOLLAND, ANDREWS, PERRIER & C° SpA (ITALIA) (capital de Li. 56 millions), placée sous la direction de MM. Mario Berton, Alan J. Perrier, Harry W. Andrews, Michael G. Birchwood, V. Salvi, M. Bertuzzoli et P.A. Giuffrida.

(631/28) Possédant plusieurs agences en Europe (notamment à Francfort et Lugano), la maison de brokers de Tokyo DAIWA SECURITIES C° LTD (cf. n° 552 p.32) a décidé de transférer de Londres à Amsterdam son siège central pour l'Europe, et d'en confier la direction à M. Kioichi Kimura.

Sa filiale d'investissement DAIWA SECURITIES INVESTMENT MANAGEMENT C° LTD se propose de son côté de renforcer ses intérêts en Europe, notamment aux Pays-Bas et en République Fédérale.

(631/28) La BANCO DI ROMA SpA (cf. n° 629 p.25) a élargi son implantation sur le continent américain avec l'ouverture à Mexico d'une représentation permanente commune avec la COMMERZBANK AG (Düsseldorf) et le CREDIT LYONNAIS SA (Paris), ses associés dans la compagnie EUROPARTNERS SECURITIES CORP. INVESTMENT BANKERS de New York (cf. n° 624 p.28). - la troisième commune à ces trois banques après celles de Tokyo et de Singapour (cf. n° 613 p.30).

Début octobre 1971, BANCO DI ROMA a inauguré sa première succursale aux Etats-Unis (San-Francisco/Cal.), marché sur lequel elle était déjà présente avec des représentations à San Francisco, Chicago et New York. De leur côté, la COMMERZBANK et le CREDIT LYONNAIS ont récemment inauguré (cf. n° 629 p.19) leur propre succursale à New York.

(631/28) La maison canadienne d'agents de change et courtiers en placement PITFIELD, MACKAY, ROSS & C° (Montréal) a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale de Bruxelles COMINREP SA. Elle conserve en Europe des bureaux à Bruxelles, Genève et Londres.

(631.28) Chargée de la représentation en République Fédérale (cf. n° 438 p.30) des sociétés de gestion de Fonds de placement LOOMIS-SAYLES CAPITAL DEVELOPMENT FUND INC. et LOOMIS SAYLES MUTUAL FUND INC. (cf. n° 439 p.28), membres du groupe américain NEW ENGLAND MUTUAL LIFE INSURANCE C° (Boston/Mass.), la compagnie LOOMIS-SAYLES & C° GmbH (Francfort) a été dissoute par anticipation.

(631/29) La compagnie de portefeuille de Milan FINANZIARIA ITALIANA DI INVESTIMENTI-FIDI SpA (cf. n° 604 p.27) a repris à la BANCA COMMERCIALE ITALIANA SpA de Milan (groupe public I.R.I. -ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE) la participation de 78,5 % récemment acquise par celle-ci dans la compagnie F.I.L. -FINANCIERE INTERNATIONALE LUXEMBOURG SA - créée fin 1969 sur l'initiative de la filiale à Luxembourg de la BANQUE LAMBERT Scs de Bruxelles (cf. notamment n° 550 p.35) - à l'occasion de l'élévation de son capital à FS. 7 millions (cf. n° 591 p.36).

BANQUE LAMBERT détient depuis fin 1970, à travers la CIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE SA, une participation minoritaire importante (cf. n° 588 p.31) dans FIDI, aux côtés notamment des compagnies financières I.F.I. -ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA (Turin) et SUBALPINA INVESTIMENTI SpA (Milan) ainsi que du groupe sidérurgique ACCIAIERIE & FERRIERE LOMBARDE FALCK SpA (Milan).

(631/29) Une société de portefeuille destinée à apporter une aide financière à des entreprises en difficulté a été formée à Rome sous le nom de G.E.P.I. -STA DI GESTIONI PARTECIPAZIONI INDUSTRIALI SpA au capital autorisé de Li. 60 milliards (libéré de Li. 90 millions), avec MM. E. Cavallari, A. Tronti, G.M. Fogu, R. Basicilo et G. Valvo pour administrateurs.

Elle a eu pour principale fondatrice l'I.M.I. -ISTITUTO MOBILIARE ITALIANO SpA de Rome (cf. n° 629 p.26) avec 50 %, le solde étant partagé à égalité entre l'E.F.I.M. ENTE PARTECIPAZIONE & FINANZIAMENTO INDUSTRIE MANIFATTURIERE (cf. n° 628 p.15), l'I.R.I. -ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE (cf. n° 630 p.23) et l'E.N.I. -ENTE NAZIONALE IDROCARBURI (cf. n° 629 p.29).

(631/29) Nées de la scission en 1968 (cf. n° 475 p.25) de la compagnie ENTREPRISES CHIMIQUES & ELECTRIQUES (E.C.E.) SA de St-Gilles-Bruxelles - dont les principaux actionnaires étaient, avec 44 % et 39,5 %, les sociétés libériennes ARIEL SHIPPING CORP. et ORION COMMERCIAL & FINANCIAL CORP. - les sociétés de portefeuille INTERCIM SA (Koekelberg), que contrôle ORION, et INTERLEC SA (Ixelles-Bruxelles), filiale quasi-absolue d'ARIEL, ont été dissoutes.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(631/29) La compagnie suisse de portefeuille NIWA SA (Herzogenwil/Nidwalden) a participé pour 20 % à la création à Paris de la firme de négoce, courtage, import-export de céréales et produits agricoles EUROCEEALES-STE EUROPEENNE COMMERCIALE & FINANCIERE DES CEREALES & PRODUITS AGRICOLES SA (capital de F. 200.000), que préside M. Yves Belloncle (Toulon/Var), actionnaire pour 80 %.

(631/30) Le groupe de meunerie d'Amsterdam MENEBA-MEELFABRIEKEN DER NEDERLANDSE-BAKKERIJ N.V. (cf. n° 609 p.28) a cédé, au prix de Fl. 1 million, sa participation de 49 % (à travers le holding SITOS N.V.) dans l'entreprise de biscuiterie et pâtisserie industrielle LYONS BAKKERIJEN N.V. de Rotterdam (cf. n° 599 p.30) au groupe de Londres J. LYONS & C° LTD (cf. n° 628 p.27), qui en a ainsi le contrôle absolu, après y être devenu majoritaire à 51 % en 1970.

LYONS BAKKERIJEN (anc. BROOT & BECHUITFABRIEKEN C. ULRICH & ZOON N.V. (cf. n° 581 p.37), qu'anime M. W.G. Gerritsen, occupe une centaine de personnes.

(631/30) Membre à Brême du groupe RUDOLF A. OETKER de Hambourg (cf. n° 619 p.28), la firme d'import-export de conserves alimentaires, produits tropicaux, etc... BREMER HANDELSGESELLSCHAFT mbH (cf. n° 439 p.27) a transformé en filiale directe sous le nom de BRATLANTA HANDELSMIJ. ANTWERPEN N.V. (capital de FB. 300.000) la succursale ouverte début 1970 à Anvers par sa filiale de Rotterdam BRATLANTA HANDELSMIJ. N.V.

(631/30) Centrale d'achat de plus de 75 entreprises succursalistes possédant quelque 5.500 points de vente, le groupement de Cologne GEDELFI-GROSSEINKAUF DEUTSCHER LEBENSMITTEL-FILIALBETRIEBE GmbH (cf. n° 617 p.24) assurera désormais la représentation en République Fédérale de l'entreprise succursaliste française (vins et alcools) ETS NICOLAS SA de Charenton/Val-de-Marne (cf. n° 494 p.20).

Affilié pour 12,5 % depuis 1968 au groupe succursaliste alimentaire PRIMIS-TERES SA de La Courneuve/Seine-St-Denis (cf. n° 595 p.18), NICOLAS SA, qui escompte pour 1971, avec quelque 400 succursales directes et 1.200 concessionnaires, un chiffre d'affaires de F. 300 millions, espère, grâce à cet accord, vendre en 1972 sur le marché allemand plus de 2 millions de bouteilles constituant un assortiment de 56 articles. A l'étranger, ses vins et alcools sont déjà distribués en Grande-Bretagne - à travers l'affiliée NICOLAS-GRANTS LTD (Londres) - au Canada, aux Etats-Unis et en Belgique (cf. n° 348 p.19) notamment.

(631/30) L'entreprise française de conserves alimentaires (fruits et légumes) ETS ANDRE COUSTEL (Villeneuve-sur-Lot/Lot & Garonne) a doté sa filiale COUSTEL IBERICA SA de Caceres (capital de Ptas 60 millions) d'une usine à Casatejada/Caceres. Celle-ci, qui pourra éventuellement être renforcée d'une seconde unité, traitera annuellement 5. à 6.000 t. de haricots verts, 1.000 t. d'asperges et 2 à 3.000 t. de fraises et pruneaux destinés à être vendus dans le Marché Commun et au Chili (en ce qui concerne les pruneaux).

(631/31) La filiale britannique CAVENHAM FOODS LTD (Slough/Bucks.) du groupe GENERALE OCCIDENTALE SA de Paris s'est assurée des participations de 41 % et 5 % respectivement dans les entreprises WRIGHTS BISCUITS LTD de South Shields/Dunham et MOORES STORES LTD de Newcastle-upon-Tyne (affiliée pour 41 % à la précédente), qui possèdent ensemble deux biscuiteries et 1.200 magasins (dont 300 supermarchés). L'exploitation de ces magasins, comme celle des quelque 400 établissements qui dépendent directement de CAVENHAM FOODS, sera désormais du ressort de la société CAVENHAM LTD, récemment formée en association (50,1/49,9) avec le groupe de distribution (4.100 magasins) SOUTHLAND CORP. de Dallas/Tex. (cf. n° 620 p.27).

CAVENHAM FOODS s'est dernièrement (cf. n° 625 p.40) assurée - après une lutte qui l'a opposée notamment au groupe ROWNTREE MACKINTOSCH LTD (Londres) - le contrôle du groupe alimentaire BOVRIL LTD (Londres) dont il vient de revendre, au prix de £ 5,3 millions, les actifs "laiterie" au groupe de Londres GRAND METROPOLITAN HOTELS LTD (cf. n° 619 p.27). Ce dernier a pris pied il y a peu dans ce secteur avec la prise du contrôle de la compagnie EXPRESS DAIRY C° (Londres).

(631/31) La compagnie allemande de commerce et torréfaction de cafés KAISER'S KAFFEE-GESCHÄFT AG de Viersen (cf. n° 621 p.18) a absorbé la firme de Düsseldorf C.F. BECK GmbH, qu'elle avait reprise dernièrement à la société de distribution alimentaire DEUTSCHE SB-KAUF GmbH & C° oHG d'Essen (cf. n° 553 p.23) et qui exploite, à travers l'entreprise C.F. BECK GmbH & C° KG, une trentaine d'établissements alimentaires à Düsseldorf, Krefeld et leurs environs.

Présidée par M. Ed. H. Dörrenberg, KAISER'S KAFFEE est coiffée par la compagnie de Bâle KAISER FINANZ AG, holding des sociétés succursalistes de Mülheim/Ruhr WILH. SCHMITZ-SCHOLL oHG et EMIL TENGELMANN HAMBURGER KAFFEE-IMPORT GESCHÄFT oHG (cf. n° 563 p.32). Pour sa part, DEUTSCHE SB-KAUF a pour principaux actionnaires la filiale HUGO STINNES AG (Mülheim) du groupe public VEBA (Düsseldorf) ainsi que la compagnie RAAB KARCHER GmbH de Karlsruhe (cf. n° 586 p.41).

(631/31) Membre du groupe chimique néerlandais AKZO N.V. d'Arnhem (cf. n° 630 p.31), l'entreprise d'huiles et graisses alimentaires KON. FABRIE-KEN T. DUYVIS JZ N.V. de Koog-aan-de-Zaan (cf. n° 551 p.31) a fait absorber par sa filiale française MAYOLANDE SA de Seclin/Nord (cf. n° 503 p.30) la société ETS EECKMAN Sarl (Seclin) - avec qui elle était associée au sein de la précédente - et sa filiale INGLOBO Sarl (Seclin).

Connue pour ses sauces et mayonnaises "Benedicta", MAYOLANDE a élevé son capital à F. 0,8 million en rémunération d'actifs estimés (bruts) à F. 25 4 millions.

(631/31) Une concentration a été réalisée en République Fédérale entre les entreprises laitières associées SÜDMILCH-SAAR VERTRIEBS GmbH (Kirkel-Neuhäusel) et WÜRTTEMBERGISCHE MILCHVERWERTUNG-SÜDMILCH AG de Stuttgart (cf. n° 87 p.21) par absorption de la première, dont le capital avait été porté fin 1969 à DM. 1 million, par la seconde.

Celle-ci est liée depuis 1970 à ses homologues MILCHVERSORGUNG HEILBRONN GmbH (Heilbronn) et DAUERMILCHWERK HOHENLOHEFRANKEN GmbH (Künzelsau), qui réalisent ensemble un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 300 millions.

(631/32) Membre à Berlin du groupe OETKER (cf. supra) à travers la BANK FÜR BRAU INDUSTRIE (Francfort), la brasserie BERLINER KINDL BRAUEREI AG (cf. n° 582 p.35) est devenue majoritaire à 60 % dans son homologue UELZENER BIERBRAUEREI-GESELLSCHAFT mbH (Velgen/Hanovre), dont la capacité de production atteint 60.000 hl./an.

Animée par MM. Guido S. Sandler et Heinz J. Jacobson, KINDL qui dispose elle-même d'une capacité supérieure à 900.000 hl.an, possède une dizaine de filiales ou affiliées en République Fédérale (cf. n° 394 p.30).

METALLURGIE

(631/32) Le groupe chimico-métallurgique KAWECKI BERYLCO INDUSTRIES de Reading/Pa. (cf. n° 620 p.30) s'est associé à parité à Paris avec la compagnie TREFIMETAUX GP SA pour former la société TREFIMETAUX BERYLCO SA (capital de F. 5 millions) qui, présidée par M. Gervais Robin, assurera la production et la vente en Europe de produits métallurgiques semi-ouvrés : tôles, feuilles, bandes, barres, fils, profilés et tubes en cupro-beryllium.

Premier producteur européen de cuivre, le partenaire français a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 2,4 milliards. Le partenaire américain, qui réalise avec ses métaux rares et alliages en cupro-beryllium un chiffre d'affaires annuel supérieur à \$ 60 millions, était déjà présent en Europe avec une affiliée (49 %) à Paris, MATERIAUX & PRODUITS ELECTRONIQUES & NUCLEAIRES-MAPREN Sarl (cf. n° 589 p.22), ainsi que des filiales à Bad Homburg (DEUTSCHE BERYLLIUM GmbH - cf. n° 145 p.20), Arnhem (N.V. KAWECKI-BILLITON METAALINDUSTRIE, en association paritaire avec la filiale BILLITON MIJ. N.V. du groupe ROYAL DUTCH SHELL) et Londres (CONSOLIDATED BERYLLIUM LTD, en association avec le groupe RIO TINTO ZINC CORP. LTD de Londres).

(631/32) Membre aux Pays-Bas du CHARTERHOUSE GROUP LTD de Londres (cf. n° 612 p.24) à travers la compagnie de tubes rigides et flexibles pour hautes et basses pressions ERMETO LTD (Maidenhead/Berks.), la société P. L. W. DE RIDDER & C° N.V. de Naarden (cf. n° 221 p.27) s'est donnée une filiale à Bruxelles, ALENCO SA.

La fondatrice a de nombreuses sociétés soeurs en Europe : HILYN N.V. d'Amsterdam (cf. n° 217 p.26), directement contrôlée par la compagnie H. & L. AUSTIN ENGINEERING LTD (Brimsdown), PATEX SA de Zurich (portefeuille et gestion de brevets), ERMETO SA de Levallois/Hauts-de-Seine et Blois (raccords et pièces d'ajustage pour tuyauteries) et NORSK ALENCO A/S d'Oslo (créée début 1970).

(631/33) Spécialiste en République Fédérale de fils fins de métaux tendres et durs, catalyseurs et tréfilés de métaux précieux (pour industries électronique, électrique, chimique et automobile notamment), la compagnie DR. E. DÜRRWÄCHTER DODUCO KG de Pforzheim (cf. n° 223 p.23) est devenue majoritaire à Madrid dans la société ENGELHARD-GAMBOA SA, membre du groupe ENGELHARD MINERALS & CHEMICALS INC. de Newark.N.J. (cf. n° 618 p.40), et l'a transformée en DODUCO ESPANA SA.

La compagnie allemande possède plusieurs filiales commerciales DODUCO à l'étranger, notamment à Paris et Milan.

(631/33) Le groupe commercial d'Amsterdam HAGEMEIJER & C°S HANDELMIJ. N.V. (cf. n° 629 p.16) a renforcé ses intérêts à l'étranger en s'associant 40/60 au Venezuela avec la compagnie INVERSIONES CORO Srl pour former à Macaraf deux affaires spécialisées l'une, LUXOR C.A. (opérationnelle fin 1971), dans l'emboutissage des métaux légers (aluminium notamment) et émaillés pour articles ménagers; l'autre, COMERCIAL LUXOR C.A., dans la vente de ces produits.

Les principaux intérêts d'HAGEMEIJER en Amérique sont : 1) au Canada, HAGEMEYER (CANADA) LTD (Toronto), VAN'S IMPORTING LTD (Burlington), INTERNATIONAL FOOD DISTRIBUTORS CORP. (Montreal) et HACO INVESTMENTS LTD (Toronto); 2) aux Etats-Unis HAGEMEYER TRADING C° (USA) INC. (Ridgefield/N.J.), IRVAL SALES C° INC. (South Hackensack/N.J.), HACO TIME INC. (New York); 3) aux Antilles HAGEMEYER HANDELMIJ. (CURACAO) N.V. (Willemstad), N.V. LIBERTY (Willemstad), HAGEMEYER HANDELMIJ. (ARUBA) N.V. (Oranjestad) et FIBELCO N.V. (Willemstad).

(631/33) Filiale à Rotterdam de la compagnie métallurgique STRUYCKEN & C° N.V. (cf. n° 487 p.35), l'entreprise de tubes et raccords pour industries chimique, gazière et pétrolière EUROSTAAL N.V. (cf. n° 474 p.27) a porté à FB 3 millions le capital de sa filiale de vente d'Anvers EUROSTAAL BELGIË Pvba (cf. n° 371 p.22), l'a transformée en EUROSTAAL BELGIË N.V. et l'a placée sous la présidence de M. Adriaan de Vries.

Agent notamment de l'entreprise de joints et bagues d'étanchéité DUROMETALLIC CORP. de Kalamazoo/Mich. (cf. n° 450 p.31), la firme de Rotterdam possède depuis 1966 une filiale sous son nom à Duisburg.

(631/33) Le groupe public de Rome I.R.I. -ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE SpA a rationalisé ses intérêts métallurgiques en fusionnant ses filiales de Rome FERRO METALLI SpA (capital de Li. 5,05 milliards) et C.M.F. COSTRUZIONI METALLICHE FINSIDER SpA (cf. n° 430 p.27) au profit de la seconde.

Celle-ci, spécialisée dans ses usines de Marghera et Sabbia Bergamarco dans les charpentes métalliques, est directement contrôlée par le holding FINSIDER-FINANZIARIA SIDERURGICA SpA, qui a constitué récemment à Rome deux filiales de portefeuille dans le secteur métallurgique, FERROMETALLI SpA et FERROTAIE SpA (capital de Li. 1 million chacune), dirigées l'une et l'autre par M. Claudio Lichino.

(631/34) Membre du groupe sidérurgique de Paris USINOR UNION SIDERURGIQUE DU NORD & DE L'EST DE LA FRANCE SA, dont le capital est en cours d'augmentation à F. 1,4 milliard (cf. n° 629 p.37), la firme d'entrepôt, négoce et parachèvement de produits longs, tubes, tréfilés, etc... LONGOMETAL-DEPOTS REUNIS DE SOLOVAL & LONGOMETAL SA de Paris (cf. n° 616 p.28) s'est donnée une filiale (55 %) à son siège, CIE D'USINAGE DE PROFILES-C. U. P. SA (capital de F. 5 millions), qui, présidée par M. Jacques Michel, a pour objet la création et la gestion d'un centre d'usinage de profilés.

La fondatrice y a pour associées (15 % chacune) les entreprises de la branche CIE INDUSTRIELLE & FINANCIERE D'ENTREPRISES SA (Nantes), ATELIERS DE CONSTRUCTION SCHWARTZ HAUMONT SA de Rueil-Malmaison/Hts-de-Seine (cf. n° 570 p.19) et STE DE TRAVAUX & CONSTRUCTIONS METALLIQUES-SOTRACOMET SA de Paris (cf. n° 430 p.27).

(631/34) La concentration décidée depuis plusieurs mois aux Pays-Bas (cf. notamment n° 611 p.29) entre les groupes mécaniques et de construction navale de Rotterdam VEROLME VEREENIGDE SCHEEPSWERVEN (cf. n° 620 p.23) et RIJN-SCHELDE MACHINEFABRIEKEN & SCHEEPSWERVEN N.V. (cf. n° 630 p.21) est devenue effective avec la création de la nouvelle RIJN-SCHELDE-VEROLME MACHINE-FABRIEKEN & SCHEEPSWERVEN N.V., qui occupe plus de 25.000 personnes et a en portefeuille des commandes pour un montant supérieur à Fl. 4 milliards.

(631/34) La CIE DES FORGES D'AUDINCOURT & DEPENDANCES SA de Paris (cf. n° 531 p.40) a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale de tuyauterie industrielle, installation de chauffage et air conditionné, chaudronnerie, etc.. FORGES & ATELIERS D'AUDINCOURT SA (Audincourt/Doubs), à travers laquelle elle contrôlait les compagnies belge STE DE TUYAUTERIE BELGE-SOTUBE SA (Etterbeek-Bruxelles) et espagnole TUBERIAS INDUSTRIALES & CALDERERIA-TICSA SA (Madrid).

FORGES D'AUDINCOURT & DEPENDANCES est notamment affiliée à la BANEXI-BANQUE POUR L'EXPANSION INDUSTRIELLE SA (groupe B.N.P.-BANQUE NATIONALE DE PARIS SA - cf. n° 625 p.41) ainsi qu'au CREDIT INDUSTRIEL D'ALSACE & DE LORRAINE-CIAL SA de Strasbourg (affiliée pour 32,6 % au C.I.C.-CREDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL SA) à travers la SOGEFRAL-STE DE GESTION & DE PARTICIPATION DE FRANCHE-COMTE, D'ALSACE & DE LORRAINE SA.

PAPIER

(631/35) L'organisme semi-public de Paris I. D. I. -INSTITUT DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (cf. n° 627 p.24) a présidé à la formation de deux "pools" bancaires chargés d'assurer le financement des opérations de restructuration du G. E. C. -GROUPEMENT EUROPEEN DE LA CELLULOSE (Paris), qui rassemble trois filiales du groupe de New York PARSONS & WHITTEMORE INC., deux en France - LA CELLULOSE D'AQUITAINE SA (St-Gaudens/Hte-Garonne) et la STE INDUSTRIELLE DE CELLULOSE D'ALIZAY SA (Alizay/Eure) - et une en Belgique, LA CELLULOSE DES ARDENNES SA (Harnoncourt/Virton).

Composé de la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. n° 629 p.24), de la BANQUE FRANCAISE POUR LE COMMERCE EXTERIEUR SA (cf. n° 622 p.21), du CREDIT LYONNAIS SA (cf. n° 630 p.27) et de la STE GENERALE SA (cf. n° 630 p.26), le premier de ces pools s'assurera le contrôle de ces trois compagnies. Le second, constitué des mêmes partenaires auxquels se joindront le C. I. C. -CREDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL SA (groupe CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA - cf. n° 627 p.32), la BANQUE DE NEUFLIZE, SCHLUMBERGER, MALLET SA (cf. n° 624 p.29) et la BANQUE ROTHSCHILD SA (cf. n° 629 p.38), octroiera des prêts à long terme au G. E. C.

(631/35) L'entreprise de duplicateurs, papiers carbone, papiers électrostatiques, etc... OLD TOWN CORP. de Brooklyn/N.Y. s'est donnée une filiale commerciale à Paris, OLD TOWN EUROP Sarl (capital de F. 50.000), que gère M. Léon Bienstock.

La fondatrice distribue notamment aux Etats-Unis les copieurs électrostatiques de la CIE EUROPEENNE POUR LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION-ETI SA de Bruxelles (cf. n° 506 p.27). Celle-ci, qui appartient pour 87,5 % et 12,5 % respectivement aux groupes STE GENERALE DE BELGIQUE SA de Bruxelles (directement et à travers la STE POUR LE DEVELOPPEMENT DE TECHNIQUES NOUVELLES SA de Bruxelles) et CUTLER HAMMER INC. de Milwaukee/Wisc. (à travers la société F. M. A. INC. d'El Secundo/Cal. - cf. n° 516 p.20), et qui vient de voir son capital réduit à FB. 12 millions, dispose d'une filiale à Paris, E. T. I. FRANCE Sarl, commune avec la STE D'ETUDES DE CONTROLE & D'INFORMATION-SECO SA (groupe STE GENERALE DE BELGIQUE à travers TRACTION & ELECTRICITE SA de Bruxelles - cf. n° 520 p.20).

(631/35) Filiale 56/38 à Paris de la CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA (cf. n° 630 p.29) et du groupe RHONE POULENC SA (cf. n° 630 p.37), l'entreprise papetière LA CELLULOSE DU PIN SA (cf. n° 611 p.36) a rationalisé ses intérêts dans le domaine du carton ondulé en fusionnant ses filiales WALTON & PLACE SA de Pantin/Seine-St-Denis (actifs évalués, nets, à F. 37,4 millions), CARTONNERIES DE CHAMPAGNE SA de Paris (F. 30,4 millions), PAPETERIES DES ARDENNES SA de Poix-Perrous/Ardennes (F. 5,2 millions) et STE CONTINENTALE DU CARTON ONDULE-SOCAR SA de Paris (F. 100.000) au sein de la nouvelle STE CONTINENTALE DU CARTON ONDULE SA (deuxième du nom), formée à Paris au capital de F. 21,9 millions.

Avec cinq usines de cartons, deux papeteries et deux ateliers de cartonnage, celle-ci disposera d'une capacité de production de 120.000 t/an.

PARFUMERIE

(631/36) Membre à Paris du groupe chimico-pharmaceutique de New York BRISTOL MYERS C° (cf. n° 604 p.35) - directement et à travers sa filiale française STE NOGENTAISE DE PRODUITS CHIMIQUES SA de Nogent/Val-de-Marne (cf. n° 588 p.36) - la société LABORATOIRES ALLARD SA (cf. n° 507 p.26) a repris aux compagnies REVLON SA (Paris), membre du groupe chimico-cosmétique REVLON INC. d'Atlanta/Ga. (cf. n° 556 p.34), et STE CENTRALE ROUSSEL NOBEL SA (Puteaux/Hts-de-Seine) le contrôle de leur filiale commune (60/40) MICHELE MARTIN-STE COSMETIQUE DE DERMO PHARMACIE-SCODEPHA SA (Puteaux/Hts-de-Seine) au capital de F. 0,5 million (cf. n° 350 p.29) et l'a transformée en SCODEPHA SA après l'avoir transférée à Courbevoie.

CENTRALE ROUSSEL NOBEL (cf. n° 630 p.29), affiliée pour 43 % au groupe FARBWERKE HOECHST AG (Francfort-Hoechst), est liée de longue date au groupe BRISTOL MYERS à travers sa filiale LABORATOIRES DIAMANT SA de Puteaux (cf. n° 530 p.33) : celle-ci détient une participation de 48,97 % dans la société LABORATOIRE BRISTOL SA (capital de F. 1,5 million), filiale à Paris du groupe américain.

(631/36) Spécialiste en France de produits cosmétiques à base de plantes vendus par correspondance, la société SECTA-LABORATOIRES DE COSMETOLOGIE YVES ROCHER SA de La Gacilly/Morbihan (cf. n° 611 p.37) a transformé sa filiale commerciale belge CENTRE DE PHYSIOTHERAPIE LA FONTAINE-S.A.B. (Anderlecht-Bruxelles) en LABORATOIRE DE COSMETOLOGIE YVES ROCHER SA et en a transféré le siège à Leuze.

Créée en 1964 par M. Yves Rocher et dirigée par M. Gaston Renaud, SECTA, qui possède huit succursales avec magasins d'exposition en France et qui en a dernièrement ouvert une neuvième à Zurich, réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à F. 45 millions.

PETROLE

(631/36) Membre à Sydney du groupe C.F.P.-CIE FRANCAISE DES PETROLES SA de Paris (cf. n° 530 p.29), la compagnie TOTAL HOLDINGS (AUSTRALIA) PTY LTD a repris à son associée BORAL LTD (cf. n° 479 p.36) sa participation dans leur filiale commune TOTAL BORAL LTD (Sydney), dont elle détient ainsi le contrôle absolu.

TOTAL BORAL a été constituée courant 1968 pour coiffer les sociétés TOTAL BORAL REFINERIES LTD, qui gère les activités de raffinage et de distribution de BORAL, et TOTAL AUSTRALIA LTD (à vocation commerciale).

(631/37) Une concentration entre les entreprises italiennes de distribution et embouteillage de gaz de pétrole (propane et méthane notamment) SERVIZIO DISTRIBUZIONE METANO SE.DI.ME SpA et STA DISTRIBUZIONE GAS.-SO.DI. GAS SpA (Milan) s'est effectuée au profit de la seconde (anc. SARDOGAS SpA de Sestu/Cagliari), dont le capital a été porté en conséquence à Li. 405 millions.

Animée par M. Leonardo Garilli, celle-ci réalise avec plus de dix usines un chiffre d'affaires annuel supérieur à Li. 700 millions.

(631/37) Filiale (63 %) à New York du groupe de Bruxelles PETROFINA SA (cf. n° 625 p.20), la compagnie AMERICAN PETROFINA INC. négocie la reprise au groupe de Philadelphie/Pa. ATLANTIC RICHFIELD C° (cf. n° 630 p.17) d'une partie des actifs pétroliers acquis lors de l'absorption par celui-ci du groupe SINCLAIR OIL CORP. (cf. n° 591 p.46).

Il s'agit notamment de sept champs pétrolifères dans le Wyoming (environ 19.000 barils-nets/jour), de la raffinerie attenante (30.000 barils/jour), d'un réseau de pipe-lines desservant ces installations ainsi que de 2.500 points de vente (stations-services) dans le Colorado, l'Idaho, l'Utah, le Wyoming, le North Dakota, le South Dakota, le Nebraska, le Kansas, le Minnesota, l'Iowa, le Missouri, la Louisiane, l'Arkansas et l'Oklahoma.

(631/37) La compagnie pétrolière indépendante (des groupes internationaux) DEMNEX-DEUTSCHE ERDÖLVERSORGUNGS GmbH de Düsseldorf (cf. n° 618 p.39) négocie la reprise au groupe de Londres BP-BRITISH PETROLEUM C° LTD de Londres (cf. n° 630 p.29) la reprise de 20 % sur sa part dans la concession offshore exploitée dans le golfe persique par la compagnie ABU DHABI MARINE AREAS C° LTD de Londres (cf. n° 579 p.37).

Celle-ci est filiale 2/3-1/3 de BP et de la C.F.P.-CIE FRANCAISE DES PETROLES SA de Paris (cf. n° 625 p.47), lesquels sont également associés pour 23,75 % chacun à Londres dans les sociétés ABU DHABI PETROLEUM C° LTD (cf. n° 427 p.31) et QATAR PETROLEUM C° LTD.

(631/37) La firme d'importation et distribution pétrolière SOUTHWESTERN PETROLEUM CORP. de Fort.Worth/Tex. a transformé sa succursale de Schoten/Anvers (installée fin 1964) en filiale sous le nom de SOUTHWESTERN PETROLEUM EUROPE N.V. (capital de FB. 1 million), présidée par M. Arthur J. Dickerson.

PHARMACIE

(631/38) Un accord de coopération en matière de recherches sur les hormones et plantaglandines a été conclu entre les sociétés américaine SYNTEX CORP. de Palo Alto/Cal. et Panama (cf. n° 605 p.19) et néerlandaise GIST BROCADES N.V. de Delft (cf. n° 630 p.34).

SYNTEX, qui possède plusieurs filiales en Europe - notamment en Italie (Milan), Suisse (Zurich) et Espagne - est liée par des accords de licence avec de nombreux laboratoires européens : SCHERING AG de Berlin et Berkhamstead (cf. n° 612 p.36) pour la fabrication de contraceptifs à base de Norethisterone; Fisons PHARMACEUTICALS LTD de Loughborough (cf. n° 628 p.39) pour les médicaments anti-asthmatiques "Intal" et "Lomudal"; etc...

(631/38) L'entreprise pharmaceutique DOLORGIET ARZNEIMITTEL KG (Bonn-Bad Godesberg) s'est assurée le contrôle à Bad Godesberg de son homologue ARZNEIMITTELFABRIK A. DIEDENHOFEN KG (produits pour soins gastriques "Rheila" et "Konsul"), qui réalise avec 200 employés un chiffre d'affaires de DM. 15 millions/an et qui appartenait jusqu'ici pour 49 % et 51 % respectivement à la famille Diedenhofen et à la firme pharmaceutique DR. M. MADAUS & C° de Cologne (cf. n° 495 p.37).

Entreprise familiale, DOLORGIET occupe plus de 600 employés et réalise avec sa filiale WESTBURG ARZNEIMITTEL GmbH (Bonn) un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 60 millions.

PLASTIQUES

(631/38) Les compagnies allemandes CHEMISCHE WERKE HÜLS AG de Marl (cf. n° 620 p.16) et VEBA-CHEMIE AG de Gelsenkirchen-Btir (cf. n° 630 p.17) se sont assurées une participation de 25 % chacune dans l'entreprise de tubes et équipements plastiques pour industrie chimique KUNSTSTOFFWERK HOHN GmbH (Höhn/Oberwesterwald).

Occupant quelque 190 personnes, celle-ci appartenait depuis 1961 au groupe DIDIER WERKE AG de Wiesbaden (cf. n° 615 p.25). Ses nouveaux actionnaires sont eux-mêmes contrôlés par les groupes FARBENFABRIKEN BAYER AG (Leverkusen) et VEBA AG (Bonn et Berlin) respectivement.

(631/38) L'entreprise allemande de revêtements plastiques pour réservoirs et récipients en béton et en acier FARBENKRAUTKRÄUTOXIN OHG de Darmstadt (cf. n° 104 p.25) a mis fin aux activités de sa filiale commerciale de Strasbourg KRAUTOXIN FRANCE Sarl (capital de F. 30.000).

PUBLICITE

(631/39) Les liens unissant la firme britannique de marketing-publicité et relations publiques HAMILL TOMS LTD de Cheltenham/Gloucs. (cf. n° 602 p.35) à la maison allemande d'édition AUGUST CHRIST & SOHN KG de Francfort (cf. n° 600 p.35) ont été renforcés avec l'installation à Francfort d'une nouvelle filiale commune, CHT-CHRIST & HAMILL TOMS PUBLIC RELATIONS GmbH (capital de DM. 20.000), dirigée par MM. Jürgen Christ et Peter Blomfield, et spécialisée dans les relations publiques.

(631/39) Présidée depuis le début 1971 par M. William G. Tragos - en remplacement de M. Jacques Maillot - l'agence de publicité TRAGOS-BONNANGE-WIESENDANGER-AJROLDI (T.B.W.A.) SA de Paris s'est donnée une filiale à Milan, TRAGOS-BONNANGE-WIESENDANGER-AJROLDI ITALIANA SpA (capital de Li. 20 millions), placée sous la présidence de M. Paolo Ajroldi (Robbiate/Come) et la direction de M. Alberto Levi, et contrôlée par le holding CABBAC AG (Zug).

(631/39) L'agence de New York D.M.I. -D'ARCY-MACMANUS INTERMARCO C° (anc. D'ARCY ADVERTISING C° - cf. n° 608 p.31) s'étant retirée il y a quelques mois (cf. n° 592 p.48) du "partnership" MULTI-NATIONAL PARTNERS INTERNATIONAL ADVERTISING & MARKETING SA (Bruxelles), son associée de Düsseldorf WERBEAGENTUR DR. HEGEMANN GmbH (cf. n° 581 p.43) a dissout leur filiale commune MULTI-NATIONAL-PARTNERS-INTERNATIONAL ADVERTISING & MARKETING GmbH (Düsseldorf) - anc. HAGEMANN D'ARCY & MULTI-NATIONAL PARTNERS (cf. n° 508 p.33).

(631/39) Une concentration a été négocié à Milan entre les firmes de publicité, affichage et marketing CENTRO ITALIANO PUBBLICITA et A.G.I.A.P. - AZIENDA GENERALE ITALIANA AFFISSIONI & PUBBLICITA SpA au profit de la seconde, qu'anime M. Carlo Giudici.

TABAC

(631/39) Le groupe de Hambourg REEMSTSMA CIGARETTEN-FABRIKEN GmbH (cf. n° 620 p.27) s'est associé à la SOFICAL-STE DE FINANCEMENT INDUSTRIEL, COMMERCIAL & AGRICOLE SA de Paris (cf. n° 511 p.34) pour former à Hambourg la société BASTOS TABAKWARENHERSTELLUNGS- & HANDELS GmbH (capital de DM. 50.000), chargée, sous la direction de MM. G. Guerrier, F. Reemtsma, O. Cech et M. Kühn, de l'importation et de la distribution en République Fédérale des cigarettes "Bastos" de la seconde.

Les "Bastos" vendues en France sont essentiellement produites par la MANUFACTURE CORSE DE TABACS JOB & BASTOS SA, où SOFICAL est associée (44,6 %) à la compagnie JOB SA de Perpignan (cf. n° 538 p.33). SOFICAL, qui possède des filiales en Andorre, Canada, Sénégal, Madagascar, Cameroun, Côte d'Ivoire, Haute Volta, Camodge, etc..., s'est associée dernièrement à nouveau avec JOB pour former, aux côtés de la STE NOUVELLE DES CIGARETTES NATIONALES SA (Marseille) et de la SA DES CIGARETTES MELIA (Pinsaguel/Hte Garonne), la société de gestion et exploitation de marques JOB, SOFICAL, NATIONAL, MELIA Snc (capital de F. 100.000), dont elle assure elle-même la gérance.

(631/40) Un accord de coopération et représentation réciproque a été conclu entre la filiale allemande VILLIGER SÖHNE GmbH (Tiegen/Hochrhein) du groupe suisse VILLIGER SÖHNE AG-ZIGARENFABRIKEN de Pfeffikon/Lucerne (cf. n° 564 p.42) et le groupe DOUWE EGBERTS KON. TABAKSFABRIK, KOFFIERBRANDERIJEN & THEEHANDEL N.V. d'Utrecht (cf. n° 627 p.34) pour leurs productions respectives de cigares.

VILLIGER assurera la distribution en République Fédérale des fabrications de DOUWE EGBERT dans ce domaine (près de 50 % de son chiffre d'affaires global de Fl. 600 millions/an) ainsi que de ses filiales PANTER SIGARENFABRIEKEN H. & J. VAN SCHUPPEN N.V. de Veenendaal (cf. n° 613 p.38) et KON. SIGARENFABRIEK SMIT & TEN HOVE N.V. de Kempen et Utrecht (cf. n° 544 p.34).

TEXTILES

(631/40) La firme d'importation et négoce en gros de textiles RAWTEX Srl de Milan s'est donnée une filiale à Balingen-Erzingen, DEUTSCHE RAWTEX Srl & C° KG.

(631/40) Spécialiste de tissus pour la confection, l'entreprise allemande GE. ES. EINBÜGELGEWEBE GmbH (Gelsenkirchen-Buer) s'est donnée une filiale commerciale à Paris, STE GE. ES. TOILES THERMOCOLLANTES Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. Guenter Seidel, son propre animateur.

(631/40) Animée par MM. Louis de Heer et W. Van Leuven, l'entreprise néerlandaise de confection de tricots INTRINIT N.V. (Geldrop) a installé à Etterbeek-Bruxelles une filiale commerciale, VERKOOPMIJ. N.V. INTRINIT (capital de FB. 0,3 million).

(631/41) L'entreprise textile française WATTINE-BOSSUT & FILS SA de Roubaix (cf. n° 592 p.49) - qui négocie la cession de ses activités "Laine"- s'est défait de la société belge WATTINE BOSSUT SA de Verviers (directement contrôlée par son holding de Bâle DELANO WOOL SA) au profit de la firme de la branche THEODORE HOUREN SA (Verviers), qui l'a transformée en CRITEX SA.

(631/41) La filiale à Amsterdam CANDA INTERNATIONAL N.V. (cf. n° 555 p.19) du groupe néerlandais de confection et grands magasins de mode N.V. ALLGEMEINE CONFECTIEHANDEL C. & A. BRENNINKMEIJER (cf. n° 550 p.44) a négocié avec l'entreprise d'Etat de Varsovie INTERMODA un accord de coopération industrielle et d'assistance technique portant notamment sur la fabrication sous ses licences de 100.000 vêtements masculins, qui seront vendus exclusivement à l'exportation par C. & A.

(631/41) Des intérêts iraniens ont été à l'origine à Milan des firmes d'importation et vente de tapis IRANTRADE Srl et KARPET TRADE Srl (capital de Li. 0,9 million chacune), gérées respectivement par MM. Karim Khamneipur et Vehab Khamneipur (Téhéran).

(631/41) L'entreprise de textiles d'ameublement LINIFICIO & CANAFIFICIO NAZIONALE SpA de Milan (cf. n° 627 p.40) a procédé à une scission partielle d'actifs : elle a fait apport de son complexe de Frattamaggiore/Napoli à une nouvelle filiale locale, LICANA SUD SpA.

LINIFICIO, qui a entamé une réorganisation et une rationalisation de trois de ses filatures et tissages (Villa d'Almé, Fara d'Addo et Origgio), a récemment porté son capital à Li. 6 milliards pour avoir absorbé son homologue de Milan MANIFATTURA LOMBARDA LINO & CANAPA SpA.

(631/41) Membre à Darlington/Durhan du groupe textile de Glasgow COATS PATONS LTD (cf. n° 612 p.39), l'entreprise de fils à tricoter, fils pour couverture, bonneterie et tissage PATONS & BALDWINS LTD a mis fin aux activités de sa filiale commerciale PATONS & BALDWINS (FRANCE) Sarl (Rouen).

TOURISME

(631/42) Organisme central d'exploitation de la chaîne internationale "Eurotel" (cf. n° 630 p.38), la compagnie suisse ORGANISATION EUROTTEL AG (Thun/Berne) a confié sa représentation en République Fédérale à la nouvelle GENERAL-REPRÄSENTANZ DER ORGANISATION EUROTTEL AG SCHWEIZ IN DEUTSCHLAND GmbH (Schloss Ricklingen/Neustadt) au capital de DM. 20.000, que dirige M. Georg Jahn.

Le groupe EUROTTEL exploite par franchising (cf. n° 611 p.39) une vingtaine d'établissements en Italie, France, Belgique, Pays-Bas, Espagne, Suisse et Portugal notamment (Bolzano, Paris, Nice, Spa, Scheveningen, Madrid, Thun et Tavira-Algarre).

TRANSPORTS

(631/42) L'entreprise de conteneurs STRICK CORP. de Fairless Hill/Pa. (cf. n° 435 p.31) a installé en Italie une filiale à vocation industrielle, commerciale et d'assistance technique, STRICK EUROPA SpA (Trente) au capital de Li. 1 million, dirigée par M. Alberto M. Bagnasco.

Division du groupe FRUEHAUF CORP. de Detroit (cf. n° 630 p.23) jusqu'en 1966 (cf. n° 404 p.26), la fondatrice a été intéressée il y a quelques années dans la firme de Bruxelles STRICK EUROPE SA - transformée en 1967 en EURO-CONTAINERS SA - société-soeur des compagnies de transport RENT-A-VAN (BELGIUM) SA (cf. n° 520 p.42) et TERRE (BENELUX ITALIA) SA de Bruxelles (cf. n° 398 p.28).

(631/42) Filiale à Anvers de la compagnie canadienne de transports transatlantiques par conteneurs CAST CONTAINERS LTD de Montreal (cf. n° 629 p.38), la société CAST EUROPE N.V. (cf. n° 555 p.37) a confié sa représentation générale pour l'Italie et la France respectivement aux firmes CEGO Srl (Milan) et SAPET (Paris).

(631/42) La BAYERISCHE RAIFFEISEN-ZENTRALKASSE eGmbH de Munich (cf. n° 471 p.22) a repris au groupe de Francfort CARL PRESSER & C° GmbH (cf. n° 614 p.33) sa filiale de transports fluviaux BAVARIA SCHIFFFAHRTS- & SPEDITIONS AG de Bamberg (cf. n° 593 p.39) et l'a placée sous la présidence de M. Rudolf Nolte.

CARL PRESSER s'était déjà défait de sa filiale de Nuremberg TRANSPORTLADER CORP. AG au profit du groupe SCHENCKER & C° GmbH (Berlin et Francfort), ainsi que de sa filiale suisse de portefeuille TRANSPORT VERWALTUNGS- & FINANZIERUNGS GmbH de Coire (cf. n° 591 p.46) au profit du groupe FRANZ HANIEL & CIE GmbH de Duisburg-Hamborn (cf. n° 629 p.37).

(631/43) La SATAIC-SA DES TRANSPORTS AUTOMOBILES INDUSTRIELS & COMMERCIAUX SA de Paris (cf. n° 613 p.41) a fait apport de l'ensemble de ses actifs à sa filiale STE GENERALE DES TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX-S.G.T.O. SA (Paris) et l'a transformée en STE GENERALE DE TRANSPORTS & D'INDUSTRIE SA. Présidée par M. Jacques Soufflet et dirigée par M. Henri Ortet, celle-ci, qui a vu son capital élevé à F. 60 millions, exerce ses activités, directement ou à travers ses quelque 23 filiales régionales à l'enseigne commune VIA, dans les domaines du transport (voyageurs et marchandises) ainsi que conteneurs et entretien de véhicules industriels; elle dispose également à Paris d'une filiale à vocation d'agences de voyages, TRANSCAR SA (capital de F. 0,5 million), qui possède 17 succursales dans la région parisienne et 10 en province. Première entreprise européenne de la branche, elle exploite un parc de 5.650 véhicules, emploie 5.600 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel consolidé de l'ordre de F. 400 millions.

Devenue compagnie de portefeuille, SATAIC sera ultérieurement absorbée par la CIE DE NAVIGATION MIXTE SA de Marseille (filiale à 65 % du groupe "CHEGARAY" à travers la compagnie LA FORTUNE-CIE D'ASSURANCES MARITIMES & TERRESTRES SA de Paris - cf. n° 623 p.34) - laquelle, après avoir porté son capital à F. 32,5 millions en rémunération d'actifs estimés (bruts) à F. 139,1 millions, deviendra ainsi le principal actionnaire (avec 40 %) de la STE GENERALE DE TRANSPORTS & D'INDUSTRIE, aux côtés notamment de la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE-C.F.C.B. SA (cf. n° 628 p.18) avec 10 %, de la LIBRAIRIE HACHETTE SA (cf. supra, p.24) avec 7 % et de la REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA (cf. n° 630 p.19) avec 2 %.

Le groupe négocie, par ailleurs, avec des partenaires bancaires la constitution d'une filiale financière (leasing, crédit-bail, prestations de services) STE FINANCIERE DE TRANSPORTS & D'INDUSTRIE SA.

DIVERS

(631/43) La firme suédoise de services pour gardiennage industriel et commercial, surveillance, transport, garde de fonds, documents, objets de valeurs, etc... BEVAKNINGS A/B SECURITAS de Malmö (cf. n° 628 p.35) a complété ses intérêts au Benelux avec la formation à Luxembourg de la société SECURITAS-STE DE SURVEILLANCE & DE SECURITE SA (capital de F. Lux. 1,5 million), directement contrôlée par la filiale de Bruxelles NOUVELLE STE DE SURVEILLANCE & SECURITE SA (cf. n° 514 p.33).

Celle-ci, qui a absorbé en 1970 sa société soeur de Bruxelles SECURICOM SA (cf. n° 433 p.26), est épaulée depuis peu aux Pays-Bas par la nouvelle SECURITAS MIJ. VOOR BEWAKING & VEILIGHEID N.V. (La Haye), placée sous le contrôle direct de la filiale britannique FACTORYGUARDS LTD (Broadway/Worcs.).

(631/44) La firme française de matériels d'enseignement et jouets éducatifs (en plastique notamment) ASCO SA (Juziers/Yvelines) s'est donnée une filiale à Cologne, ASCO-LEHR- & SPIELMATERIAL GmbH (capital de DM. 0,5 million), dirigée par M. Roger E. Bardot.

(631/44) La représentation en République Fédérale de la firme japonaise de perles de culture HIKARI SHINJU KOGYOSHO (Izumi) sera du ressort de la nouvelle HIKARI SÜDSEE-PERLEN GmbH de Düsseldorf (capital de DM. 20.000), gérée par M. Hiroyasu Kawamoto et Mme C. Unterbrink.

(631/44) Des intérêts français portés par M. Elie Kalifa (Rouen/Seine Mme) ont été à l'origine à Bruxelles de la firme de négoce d'articles de quincaillerie, appareils sanitaires, articles de bazar, etc... CHINIMPEX Sarl (capital de FB. 260.000), que gère M. Joël Thomas..

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Abu Dhabi Marine Areas	P. 37	Banque Française pour le Com-	
Acciaierie Ferriere di Modena	18	merce Extérieur	P. 35
Acciaierie & Ferriere Lombarde		Banque Lambert	29
Falck	29	Banque Nationale de Paris	34
Accumulateurs Fixes & de		Banque de Neufelize, Schlumberger,	
Traction (Sté des)	17	Mallet	35
AEG Telefunken	16-27	Banque de Paris & des Pays-Bas	35
Ahrend	18	Banque Rothschild	35
Aims International	16	Banque de l'Union Parisienne CFCB	43
Air Liquide (L')	15-26	Bastos	39
Aisin Seiki	19	Bavaria Schiffahrts	42
Akzo	31	Bayerische Raiffeisen-Zentralkasse	42
Alenco	32	Beck (C. F.)	31
Algemeen Rekencentrum-ARC	27	Beelospaan Beelener Spanplattenwerke	13
Algemene Bank Nederland	27	Bell Maschinenfabrik	18
Alsthom	17	Beloit-Kleinewefers	23
American Petrofina	37	Berliner Kindl Brauerei	32
Amiet & Hofmann	21	Bevagnings A/B Securitas	43
Appingedammer Bronsmotorenfabriek	23	Billiton	32
Application des Techniques Linde		Bolnes Motorenfabriek	23
(Sté d')	25	Boral	36
Arcy-Macmanus Intermarco (D')	39	Bourguignonne de Mécanique (Sté)	20
Ariel Shipping	29	Bosch (Robert)	21
Arzneimittelfabrik A. Diedenhofen	38	Bovril	31
Asco	44	Brambilla Costruzioni	17
Assicurazione di Milano (Cia di)	13	Bratlanta Handels	30
Ateliers des Charmilles	18	Breda Siderurgica	18
Ateliers de Construction		Bremer Handelsgesellschaft	30
Schwartz-Haumont	34	Bristol Myers	36
Atlantic Richfield	37	British Petroleum BP (The)	37
Automation Centre Volmac	26	Bronneberg-Helmond	22
Automation Chimique & Nucléaire	26	Broom & Wade	20
Azienda Generale Italiana Affissio-		Broomwade	20
ni & Pubblicità	39	Bührmann-Tetterode	18
Azote & Produits Chimiques	15	Bulloneria Europea	18
		Bumar	20
Babcock & Wilcox	21		
Badische Anilin & Sodafabrik-BASF	14	C. & A. Brenninkmeijer	41
Banca del Gottardo	27	Cabbac	39
Banco Ambrosiano	27	Canda International	41
Banco di Roma	28	Capital Management Associates	16
Bandag	14	Carbone-Lorraine (Le)	17
Bank für Brau-Industrie	32	Cartonneries de Champagne	35
Banque pour l'Expansion Indus-		Cast Containers	42
trielle-Banexi	34	Cavenham Foods	31

Ceccato & C°	P. 20	Daiwa Securities	P. 28
Cego	42	Dauermilchwerk Hohenlohefranken	31
Cellulose d'Aquitaine (La)	35	Davy Ashmore	25
Cellulose des Ardennes (La)	35	Delano Wool	41
Cellulose du Pin (La)	35	Deminex-Deutsche Erdölversorgungs	37
Centrale Roussel Nobel	36	De Pretto-Escher Wyss	18
Centre de Physiothérapie La Fontaine-SAB	36	De Ridder & C° (P.H.W.)	32
Centro Italiano Pubblicità	39	De Standaard	25
Charbonnages d'Aiseau-Presles	21	Deutsche Babcock & Wilcox	21
Charterhouse Group	32	Deutsche Beryllium	32
Chauffage & Climatisation Sulzer	19	Deutsche L.V.D.	19
Chegaray	43	Deutsche Rawtex	40
Chemische Werke Huls	38	Deutsche SB-Kauf	31
Chemo France	15	Deutsche Toyota	19
Chimimpex	44	Développement des Techniques Nou- velles (Sté pour le)	35
Christ	22	Devlieg Machine	22
Christ & Sohn (August)	39	Didier Werke	38
Cigarettes Melia	40	Diener Linde	25
Climax France	20	Digico	26
Coats Patons	41	Distribuzione Gas (Sta)	37
Cogedipresse	25	Doduco Espana	33
Cogne Macchine Tessili-Cogne Tex	18	Dolorgiet	38
Comercial Luxor	33	Douwe Egberts	40
Comex Aussenhandels	15	Durometallic	33
Cominrep	28	Dürrwächter Doduco (Dr. E.)	33
Commercium Versicherungsagentur & Immobilien	25	Dynamco	27
Commerzbank	28	Dynamics Corp. of America	27
Computer Associates	26	Ecke & Söhne (Joseph)	18
Consolidated Beryllium	32	Editions Montsouris	25
Construction de Matériel Thermi- que Moderne	21	Editions Vingt	25
Construction & Vente d'Echangeurs Thermiques-Francal (Sté pour la)	23	Beckman (Ets)	31
Continental	25	Elefant	24
Continental du Carton Ondulé	35	Elge	16
Control Data	27	Eltron	26
Cooperheat	21	Engelhard Minerals & Chemicals	33
Costruzione Metalliche Finsider	33	Ente Autonomo di Gestione per le Aziende Minerarie-Egam	17
Coustel (Ets André)	30	Ente Nazionale Idrocarburi-ENI	29
Crédit Lyonnais	28-35	Ente Partecipazione & Finanziamento Industrie Manifatturiere-EFIM	29
Crédit Industriel d'Alsace & de Lorraine	34	Entreprises Chimiques & Electriques	29
Crédit Industriel & Commercial	34	Entreprises & Installations de l'Ile de France (Sté)	17
Critex	41	Entreprise de Recherches & d'Activi- tés Pétrolières-ERAP	15
Custers Machinefabriek	22	Epuro	20
Cutler Hammer	35		

Equipement Hospitalier de France	26	Fortune (La)	P. 43
Ermeto	32	Française des Ets Gaillard	14
Escher Wyss	18	Française pour l'Exploitation des	
Esselte	24	Brevets Vermeiren	20
ETI France	35	Française des Pétroles-CFP	36-37
Etudes de Contrôle & d'Informa-		Freudenberg (Carl)	24
tion (Sté d')	35	Fruehauf	42
Etudes pour l'Obtention de Deu-		Gaz & Eaux	25
terium (Sté d')	15	GE. ES. Einbügelgewebe	40
Eurocéréales	29	General Products France	31
Euro-Containers	42	Générale de Belgique	25
Euromedico	26	Générale des Conduites d'Eau	21
Europartners Securities	28	Generale Contatori	16
Européenne pour la Technologie		Générale d'Electricité-CGE	17
de l'Information	35	Générale d'Entreprises Electriques	17
Eurostaal	33	Générale Occidentale	31
Ever Ready (The)	17	Générale de Radiologie	26
Express	25	Gerber & C°	23
Express Dairy	31	Gestion & Participation de Franche-	
Factoryguards	43	Comté	34
Farbenfabriken Bayer	38	Gestioni Partecipazioni Industriali-GEPI	29
Farbenkrauthrautoxin	38	Générale de Transports Départementaux	43
Farbwerke Hoechst	26	Générale de Transports & d'Industrie	43
Ferro Metalli	33	Gibbons Bros	21
Fibelco	33	Gildemeister	22
Fidelin	15	Gist Brocades	38
Finacor	13	Glöckner (Bernhard)	22
Financement Industriel, Commercial		Grand Metropolitan Hotels	31
& Agricole-Sofical (Sté de)	39	Grosseinkauf Deutscher Lebensmittel	
Financière pour l'Informatique		Filialbetriebe-Gedelfi	30
Fininfor (Cie)	27	Groupement Européen de la Cellulose	
Financière Internationale		GEC	35
Luxembourg	29	GWB Holdings	21
Financière de Suez & de l'Union		Hachette	24-43
Parisienne	35	Haco Investments	33
Financière de Transports &		Hagemeyer & C°	33
d'Industrie	43	Hamill Toms	39
Finanziaria Ernesto Breda	18	Haniel & Cie (Franz)	42
Finanziaria Italiana di Investimen-		Hartmann & Braun	17
ti-Fidi	29	Heidapal-Werke	13
Finanziaria Siderurgica-Finsider	33	Heindenreich & Harbeck	22
Finmeccanica	18	Heinicke Instruments	22
Fisons Pharmaceuticals	38	Hessische Landesbank Girozentrale	22
F.M.A.	35	Hikari Shinju	44
Fofumi	21	Hilyn	32
Forges & Ateliers d'Audincourt	34	Hoffmann (Gustav)	24
Forges d'Audincourt & Dépendances	34		

Holden (The A. F.)	P. 21	Kawecki Berylco Industries	P. 32
Holland, Andrews, Perrier & C°	28	Keller & C°	22
Holman Bros	22	Kellog American	20
Houren (Theodore)	21	Kiwi Polish (The)	14
		Klaasing Electronics	26
I. M. I. S.	22	Kleinewefers	23
Immobilière Méridionale	17	Kon. Fabrieken T. Duyvis	31
Importa Autohaus	19	Kontakt Film	14
Importation & Distribution des		Kowa	15
Automobiles Toyota-Sidat	19	Krinkels Beplantings	15
Imprimerie de Montsouris	25	Kunststoffwerk Höhn	38
Industrie Companie Kleinewefers			
Plasticmaschinen	23	Laboratoires Allard	36
Industrie & Handelsmij. Boechout	25	Laboratoire Bristol	36
Industrielle & Financière d'Entre-		Laboratoire de Cosmétologie Yves	
prises	24	Rocher	36
Industrielle de Cellulose d'Alizay	35	Laboratoires Diamant	36
Industrielle de Piles Electriques-		Lambert pour l'Industrie & la Finance	29
CIPEL	17	Landre & Glinderman	17
Inglobo	31	Liberty	33
Institut de Développement Industriel		Licana Sud	41
IDI	35	Liescotherm Apparatebau	23
Intech	17	Linde	25
Intercim	29	Linificio & Canapificio Nazionale	41
Interelec	29	Link Steel Foundation	22
Intermoda	41	Lödige (Dipl. Ing. A.)	19
International Compressed Air-		Lödige Maschinenbau (Gebr.)	19
Compair	20	Longometal	34
International Computers-ICL	27	Loomis-Sayles & C°	28
International Food Distributors	23	Luxor	33
Internationale pour l'Informatique-		L. V. D. C°	19
CII	27	Lyons & C°	30
Interplant	15		
Intracom	24	Machinefabriek Bolnes	23
Intrinit	40	Machinefabriek M. Bronneberg	22
Inversiones Coro	33	Madaus (Dr. M.)	38
Irantrade	41	Manifattura Lombarda Lino & Canapa	41
Irval Sales	33	Manufacture Corse de Tabacs Job &	
Istituto Finanziario Industriale-IFI	29	Bastos	40
Istituto Mobiliare Italiano-IMI	29	Martin-Sté Cosmétique de Dermo-	
Istituto per la Ricostruzione In-		Pharmacie-Scodopha (Michèle)	36
dustriale-IRI	29-33	Maschinenfabrik Andritz	18
		Matériaux & Produits Electroniques &	
Job	40	Nucléaires-Mapren	32
		Maxam Pneumatik	20
Kaiser's Kaffee	31	Mayolande	31
Karl-Kox	23	Meelfabrieken der Nederlandse-Bakke-	
Karpel Trade	41	rij-Meneba	30

Milano Internazionale	P. 13	Pitfield, Mackay, Ross & C°	P. 28
Milchversorgung Heilbronn	31	Plastima Arbeitsgemeinschaft	23
Millspaugh	18	Presser & C° (Carl)	42
Molini Certosa	27	Primistères	30
Montedison	16	Promotion-CDP	13
Moores Stores	31	Protos Engineering	23
Motorenfabriek de Industrie	23	Purodor	14
Motorenfabriek Samofa	23		
Müller (Max)	22	Quatar Petroleum	37
Multinational Data	27		
Multinational Partners International Advertising & Marketing	39	Raab Karcher	31
		Rawtex	40
Nationale des Pétroles d'Aquitaine- SNPA	15	Rechapage Bandag	14
Navigation Mixte	43	Reemstsma	39
Nazionale Cogne	17	Renault	43
Nederlandse Motoren Combinatie	23	Rent-A-Van (Belgium)	42
Nederlandse Reassurantie Groep	27	Revlon	36
New England Mutual Life Insurance	28	Rheinstahl Strico	23
Nicolas (Ets.)	30	Rhône-Poulenc	35
Niederrheinische Apparatebau	23	Rijn-Schelde	34
Niwa	28	Rio Tinto Zinc	32
Nixdorf Computer	18-27	Robertson & Son (Edward T.)	13
Nogentaise de Produits Chimiques	36	Rotogravyr	24
Nouvelle des Cigarettes Nationales	40	Rowntree Mackintosh	31
Nouvelle Sté de Surveillance & Sécurité	43	Royal Dutch Shell	32
Norsk Alenco	32	Ruhaak & C°	17
Nueva San Giorgio	18	Rustin Engineering (H. & L.)	32
Oetker (Rudolf A.)	30-32	Saint-Gobain-Pont-à-Mousson	21-35
Officine Galileo	16	Sapet	42
Old Town	35	Schenker & C°	42
Olivet	21	Schering	38
Organisation Eurotel	42	Schildrop & C°	21
Orion Commercial & Financial	29	Schmitz-Scholl (Wilh.)	31
		Scodapha	36
Panter Sigarenfabrieken	40	Secta-Laboratoires de Cosmétologie Yves Rocher	36
Parkitalia	13	Securicom	43
Papeteries des Ardennes	35	Securitas	43
Parsons & Whittemore	35	Sedelec	26
Patex	32	Sennestahl	22
Patons & Baldwins	41	Servizio Distribuzione Metano	37
Petrofina	37	Setime	26
Phi lips	27	Sigarenfabriek Smit & Ten Hove	40
Pictet-Linde	25	Sihn (W.)	16
Piles Wonder (Les)	17	Sinclair Oil	37
		Siriex Fils	19
		Sitos	30

Sluys Boechout	P. 25	Uelzener Bierbrauerei	P. 32
Sluijs Roosendaal	25	Unide	25
Société Générale	35	Unionmatex Europäische Textilmaschi-	
Sonopresse	24	nen-Union	23
Sonotape	24	Usinage de Profilés	34
Soper-SBM	20	Usinor	34
Southland	31		
Southwestern Petroleum	37	Van's Importing	33
Stalowa Wola	20	Veba	31-38
Stetter (Georg)	20	Veenman Kantoormachines	18
Stinnes (Hugo)	31	Verolme	34
Strick	42	Vickers	25
Struycken & C°	33	Video International	27
Subalpina Investimenti	29	Villiger Söhne	40
Südmilch-Saar Vertriebs	31	Vistula	24
Sulzer (Gebr.)	18-19		
Svedala Arbra	20	Walton & Place	35
Sveriges Litografiska Tryckerier	24	Wattine-Bossut & Fils	41
Syntex	38	Wellington Tube Holdings	21
		Werbeagentur Dr. Hagemann	39
Tarle (Ets. E.)	13	Werkzeugmaschinenfabrik Gildemeister	
Techniques Audio-Visuelles	24	& Cie	22
Technocogne	18	West Combustion	21
Telefunken Computer	27	Westburg Arzneimittel	38
Tengelmann (Emil)	31	Westdeutsche Landesbank-Girozentrale	22
Terre (Benelux Italia)	42	Wisi France	16
Thermal Efficiency	23	Wolman (Dr.)	14
Thermal Transfer	23	Wrights Biscuits	31
Thomson-Brandt	17	Württembergische Milchverwertung-	
Thomson-CSF	26	Südmilch	31
Toiles Thermocollantes (Sté GE.ES)	40		
Total	36	Zimmer Planung	25
Toyota	19		
Traction & Electricité	35		
Tragos-Bonnange	39		
Transports Automobiles Industriels			
& Commerciaux-SATAIC	43		
Transport- & Lagersysteme	21		
Transport Verwaltungs- & Finan-			
zierungs	42		
Transportlader	42		
Travaux & Constructions Métalli-			
ques-Sotracomet	34		
Trefimetaux GP	32		
Tuberias Industriales & Caldereria	34		
Tuyauteries Belges	34		